## Modèle de lettre d’affirmation de la direction établie selon les NCA pour des états financiers [consolidés] préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris lorsqu’une entité applique les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public

Lettre d’affirmation de la direction — NCSP

oct.-2023

Propriétaire du modèle : Services d’audit

Mis en page par : Création et publication

## INSTRUCTIONS À L’INTENTION DE L’AUDITEUR

## *Note : Cette partie introductive contient les consignes à suivre pour la rédaction de la lettre d’affirmation de la direction qui s’appliquent aux audits d’états financiers. Les présentes instructions, qui précèdent le modèle de lettre d’affirmation de la direction, ne doivent pas être communiquées à l’entité auditée.*

#### Exigences des NCA

Le présent modèle de lettre d’affirmation de la direction a été préparé afin de satisfaire aux exigences de la NCA 580, Déclarations écrites, et d’autres NCA qui exigent des déclarations écrites sur des points précis*.*

NCA 580.3 — *Les éléments probants s’entendent des informations sur lesquelles s’appuie l’auditeur pour parvenir aux conclusions servant de fondement à son opinion. Les déclarations écrites représentent des informations nécessaires pour l’auditeur dans le cadre de l’audit des états financiers de l’entité. Par conséquent, tout comme les réponses aux demandes d’informations, les déclarations écrites constituent des éléments probants.*

NCA 580.9 — *L’auditeur doit demander des déclarations écrites aux membres de la direction qui sont investis de responsabilités appropriées à l’égard des états financiers et qui sont bien au fait des questions devant faire l’objet des déclarations.*

Autres NCA contenant des exigences en matière de déclarations écrites (NCA 580, Annexe 1)

* NCA 240, Responsabilités de l’auditeur concernant les fraudes lors d’un audit d’états financiers, paragraphe 40
* NCA 250, Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d’états financiers, paragraphe 17
* NCA 450, Évaluation des anomalies détectées au cours de l’audit, paragraphe 14
* NCA 501, Éléments probants *—* Considérations particulières concernant certains points, paragraphe 12
* NCA 540, Audit des estimations comptables et des informations y afférentes, paragraphe 37
* NCA 550, Parties liées, paragraphe 26
* NCA 560, Événements postérieurs à la date de clôture, paragraphe 9
* NCA 570*,* Continuité de l’exploitation, alinéa 16 e)
* NCA 710, Informations comparatives — Chiffres correspondants et états financiers comparatifs, paragraphe 9
* NCA 720, Responsabilités de l'auditeur concernant les autres informations, alinéa 13c)

Les équipes de mission doivent consulter la NCA 580 et toutes les autres NCA applicables pour obtenir des indications supplémentaires en matière de déclarations écrites, au besoin.

#### Questions et réponses

### À qui doit-on adresser la lettre d’affirmation de la direction et quelle doit être la date des déclarations écrites qu’elle contient?

La lettre d’affirmation de la direction doit être adressée à l’auditeur, normalement le responsable de la mission, et sa date doit être aussi rapprochée que possible de la date du rapport de l’auditeur sur les états financiers, **mais ne doit pas être postérieure à celle-ci**. Consulter le paragraphe 14 de la NCA 580 pour obtenir les directives et les exigences supplémentaires relatives à la date de la lettre d’affirmation.

### Qui doit signer la lettre d’affirmation au nom de l’entité pour confirmer les déclarations écrites?

Les déclarations écrites devraient être obtenues des personnes responsables de la préparation des états financiers et qui peuvent fournir des « déclarations éclairées ». Il s’agit généralement du directeur général ou du directeur financier de l’entité, ou, dans le cas des entités où ces titres ne sont pas utilisés, des personnes occupant des postes équivalents. Dans certaines circonstances, les responsables de la gouvernance peuvent également être chargés de la préparation des états financiers. Consulter les paragraphes A2 à A6 de la NCA 580 pour obtenir des indications supplémentaires à ce sujet.

En outre, dans certains cas, l’auditeur souhaitera peut-être obtenir des déclarations écrites provenant d’autres membres de la direction. L’auditeur pourrait notamment demander une déclaration écrite au conseiller juridique interne de l’entité concernant l’estimation d’une provision pour litiges importante ou encore au secrétaire des réunions du conseil d’administration et des comités importants concernant l’exhaustivité des procès‑verbaux de ces réunions. (NCA 580.13).

S’il y a des changements au sein de la direction de l’entité (soit les responsables de la préparation des états financiers) au cours de la période, cela n’atténue en rien les responsabilités de la direction à l’égard des états financiers pris dans leur ensemble. Par conséquent, l’auditeur doit toujours obtenir des déclarations écrites de la part de la direction qui portent sur la totalité de la ou des périodes considérées.

### Que doit faire l’équipe de mission dans les situations suivantes :

1. **L’équipe de mission estime nécessaire d’obtenir des déclarations écrites supplémentaires concernant les états financiers.**

La lettre d’affirmation doit être adaptée pour inclure toute déclaration supplémentaire de la direction qui est appropriée. Il peut s’agir notamment d’obtenir des déclarations sur des questions propres aux activités ou au secteur d’activité de l’entité, sur des assertions particulières contenues dans les états financiers, ou des déclarations qui corroborent d’autres éléments probants concernant les états financiers.

L’annexe 1 du modèle de la lettre d’affirmation de la direction présente des exemples de déclarations supplémentaires qui peuvent être appropriées pour des états financiers préparés en conformité avec les Normes comptables pour le secteur public, y compris lorsqu’une entité applique les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

L’équipe de mission doit faire une évaluation critique des déclarations supplémentaires et les modifier, au besoin, en tenant compte des circonstances propres à l’entité, des risques, estimations et jugements importants, des circonstances inhabituelles ou complexes et du seuil de signification.

1. **La direction modifie une déclaration écrite par rapport à celle demandée par l’auditeur.**

Consulter les paragraphes A26 et A27 de la NCA 580 pour obtenir des indications et des exigences supplémentaires applicables.

1. **L’équipe de mission a des doutes sur la compétence, l’intégrité, les valeurs éthiques ou la diligence de la direction, ou sur l’importance qu’elle attache à ces valeurs ou à leur respect.**

Consulter les paragraphes 16, 20 a), A24 et A25 de la NCA 580 pour obtenir les indications et les exigences supplémentaires applicables.

1. **L’équipe de mission a relevé des déclarations écrites qui sont incompatibles avec des éléments probants obtenus d’une autre source.**

Consulter les paragraphes 17 et A23 de la NCA 580 pour obtenir les indications et les exigences supplémentaires applicables.

1. **La direction ne fournit pas une ou plusieurs des déclarations écrites demandées.**

Consulter les paragraphes 19 et 20 b) de la NCA 580 pour obtenir les indications et les exigences supplémentaires applicables.

### Que peut faire la direction si elle n’est pas d’accord avec les anomalies non corrigées dans les états financiers qui sont inscrites dans la lettre d’affirmation?

Si la direction est d’avis que certains des éléments mentionnés ne sont pas des anomalies, elle peut l’indiquer en ajoutant à la déclaration écrite une mention telle que : « À notre avis, les éléments XX et XX ne constituent pas des anomalies parce que [*description des raisons*] ». Consulter les paragraphes 14 et A24 de la NCA 450 pour obtenir des indications supplémentaires.

### La lettre d’affirmation de la direction doit-elle être établie dans les deux langues officielles?

Étant donné qu’il s’agit d’une communication de l’entité, la direction doit respecter les politiques internes de l’entité sur les langues officielles.

### Qu’en est-il des lettres d’affirmation de la direction pour les audits de groupes ou de composantes?

Pour obtenir des indications sur les lettres d’affirmation dans le cadre d’audits de groupes ou de composantes, consulter BVG Audit 2343.

*Note : Les auditeurs des composantes des comptes publics du Canada doivent aussi consulter les instructions d’audit transmises par l’équipe chargée des comptes publics.*

### Comment les équipes de mission doivent-elles gérer le passage à un nouveau référentiel d’information financière?

Lorsqu’il s’agit d’auditer les états financiers de la première période complète d’adoption du nouveau référentiel d’information financière, il faut s’assurer que les périodes mentionnées dans le premier paragraphe de la lettre d’affirmation de la direction correspondent à toutes les périodes dont il est question dans le rapport de l’auditeur, c’est-à-dire la date de l’état de la situation financière d’ouverture pour la première année de transition et la période présentée à titre comparatif sur lesquelles porte l’opinion (paragraphes 9 et A1 de la NCA 710).

De plus, si un montant pour un élément précis est inscrit (p. ex. les stocks), il faut s’assurer d’inclure également le montant comparatif et l’exercice comparatif.

Les équipes de mission doivent également consulter les indications ou les instructions envoyées par les Services d’audit concernant le passage à un nouveau référentiel d’information financière.

#### Préparation de l’ébauche de la lettre d’affirmation de la direction

* La lettre d’affirmation de la direction doit être imprimée sur le papier à en-tête de l’entité.
* Le texte en bleu doit être adapté ou supprimé, s’il y a lieu, et le texte en noir doit être modifié seulement selon les instructions données (les instructions sont en *bleu et en italique*).
* Chercher (Ctrl+H) le terme [Entité] et le remplacer par la dénomination abrégée de l’entité qui figure au premier paragraphe de la lettre d’affirmation.
* Si l’équipe d’audit estime nécessaire d’obtenir d’« **autres déclarations écrites** » pour étayer d’autres éléments probants obtenus (NCA 580.13), elle devrait en discuter avec le responsable de la mission. Si celui‑ci juge aussi que d’« **autres déclarations écrites** » sont nécessaires, les auditeurs peuvent se reporter à l’annexe 1 du présent modèle pour consulter le libellé proposé de la lettre d’affirmation. **Note :** L’annexe 1 ne doit pas servir de liste de contrôle pour l’intégration de toutes les déclarations pertinentes possibles.
* L’équipe de mission doit adapter la section portant sur le destinataire et la signature de la lettre d’affirmation en fonction des caractéristiques de la mission.
* Remplir le Sommaire des anomalies non corrigées (SANC) à l’annexe A du présent modèle de lettre d’affirmation. L’équipe d’audit peut aussi remplir le Sommaire des anomalies corrigées (SAC) à l’annexe B, mais ce n’est pas obligatoire.
* Le document ne contient aucun saut de page obligatoire. Au besoin, insérer des sauts de page après avoir adapté la lettre.
* Les paragraphes ne sont pas numérotés dans le modèle. Les équipes de mission peuvent décider de les numéroter.
* S’assurer d’enlever les éléments suivants avant de transmettre l’ébauche finale à l’entité :
* les instructions qui précèdent la page 1 de la lettre d’affirmation, y compris la section Questions et réponses;
* le texte entre [crochets];
* le texte en bleu;
* les notes de bas de page;
* l’annexe 1.

#### Autres instructions

Le sous‑alinéa 16 c)ii) de la NCA 260 exige que l’auditeur communique aux responsables de la gouvernance les déclarations écrites qu’il a demandé à la direction de lui fournir. Une copie (de l’ébauche ou de la version définitive) de la lettre doit donc être jointe au *Rapport au Comité de vérification – Résultats de l’audit annuel*.

## [Papier à en-tête de l’entité]

Lettre d’affirmation de la direction — NCSP

oct.-2023

Propriétaire du modèle : Services d’audit

Mis en page par : Éditique

[Date][[1]](#footnote-1)

[Nom du responsable de mission]  
Bureau du vérificateur général du Canada  
240, rue Sparks  
Ottawa (Ontario)  K1A 0G6  
[*ou* adresse du bureau régional]

La présente lettre vous est fournie relativement à votre audit des états financiers [consolidés] de [*indiquer le nom complet de l’entité, suivi de sa dénomination abrégée entre parenthèses. Cette dernière remplacera le terme* [*Entité*] *partout où il apparaît dans le présent modèle*] [et ses filiales [Entité],] au [date de l’état de la situation financière] et pour l’exercice clos à cette date aux fins de l’expression d’une opinion indiquant si les états financiers [consolidés] donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière [consolidée] de [Entité], ainsi que des résultats [consolidés] de ses activités, [de ses gains et pertes de réévaluation[[2]](#footnote-2) [consolidés]], [de la variation [consolidée] de sa dette nette/de ses actifs financiers nets] *(seulement pour les entités qui appliquent les NCSP sans la série SP 4200, puisque l’opinion d’audit pour les OSBL du SP ne comprend pas l’état de l’évolution de l’actif net)*] et de ses flux de trésorerie [consolidés], conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les états financiers [consolidés]).

Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités[[3]](#footnote-3), telles que définies dans les termes et conditions de la lettre de mission portant la date du [date].

Nous confirmons les déclarations suivantes :

* Nous avons préparé des états financiers [consolidés] conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public; en particulier, les états financiers [consolidés], notamment les informations à fournir et les autres informations mentionnées ci‑après, donnent une image fidèle conformément à ces normes.
* Nous avons conçu, mis en place et maintenu un système efficace de contrôle interne à l’égard de l’information financière aux fins de la préparation et de la présentation fidèle d’états financiers [consolidés] qui sont exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.
* Nous avons conçu, mis en place et maintenu un système efficace de contrôle interne pour prévenir et détecter la fraude.
* Nous avons assuré la conformité aux autorisations législatives et autres autorisations qui gouvernent [Entité], notamment [*indiquer les autorisations législatives importantes mentionnées dans la lettre de mission et/ou dans le rapport de l’auditeur indépendant*].
* Nous vous avons fourni toutes les informations et tous les accès pertinents, tel qu’il est convenu dans les termes et conditions de la mission d’audit.
* Nous avons veillé à ce que toutes les opérations soient comptabilisées dans les documents comptables et reflétées dans les états financiers [consolidés].

### Préparation des états financiers [consolidés]

Les états financiers [consolidés] donnent une image fidèle selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et fournissent toutes les informations nécessaires à une présentation fidèle, ainsi que toutes les informations autrement requises en vertu des textes légaux et réglementaires auxquels [Entité] est assujetti[e]. Nous avons préparé les états financiers [consolidés] de [Entité] en prenant pour hypothèse que [Entité] était en mesure de poursuivre son exploitation. De plus, les états financiers [consolidés] ont été préparés de la même manière qu’au cours de l’exercice précédent[, à l’exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation de [élément concerné] expliqué dans la section intitulée *Méthodes comptables* ci-après].

Nous avons effectué un rapprochement approprié entre nos livres et documents comptables (par exemple, les comptes du grand livre général) sous-jacents aux états financiers [consolidés] et les pièces justificatives connexes (par exemple, grand livre auxiliaire ou données de tiers). Tous les éléments de rapprochement considérés comme significatifs ont été identifiés et inclus dans les rapprochements, et ils ont été ajustés de manière appropriée dans les états financiers [consolidés]. Il n’y a eu aucune différence non expliquée significative ni aucun élément important dans les comptes d’attente du grand livre général qui aurait dû être ajusté ou reclassé dans un autre compte. Aucun élément important dans les comptes d’attente du grand livre général n’a été porté à un compte de l’état de la situation financière alors qu’il aurait dû être porté à un compte de résultat. De même, aucun élément important dans les comptes d’attente du grand livre général n’a été porté à un compte de résultat alors qu’il aurait dû être porté à un compte de l’état de la situation financière. [Toutes les écritures de consolidation ont été enregistrées de façon appropriée.] Tous les comptes au sein de l’entité [et les comptes entre les entités] ont été éliminés ou évalués de façon appropriée et pris en compte aux fins de leur présentation dans les états financiers [consolidés].

### Autres informations

Nous vous avons communiqué, dans le tableau ci-dessous, tous les documents que nous prévoyons publier ou que nous devons publier du fait de textes légaux ou réglementaires ou de la coutume qui contiendront ou accompagneront les états financiers [consolidés] et le rapport de l’auditeur et qui présenteront des informations sur les activités de [Entité] ainsi que sur ses résultats financiers et sa situation financière, tels qu’ils sont présentés dans les états financiers [consolidés].

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du/des document(s) fourni(s) avant la date du rapport de l’auditeur qui contiendra(ont) ou accompagnera(ont) les états financiers [consolidés]** | **Titre du/des document(s) qui ne sera(ont) pas fourni(s) avant la date du rapport de l’auditeur et contiendra(ont) ou accompagnera(ont) les états financiers [consolidés]** |
| [Indiquer les autres informations qui ont été fournies avant la date du rapport de l’auditeur   * Rapport de gestion * Rapport annuel * Commentaires et analyse des états financiers * Autre] | [Indiquer les autres informations qui n’ont pas été fournies avant la date du rapport de l’auditeur   * Rapport de gestion * Rapport annuel * Commentaires et analyse des états financiers * Autre] |

Nous vous avons remis le document [*OU* les documents] ci-haut. Les états financiers [consolidés] et les autres informations contenues dans ce document [*OU* ces documents] sont cohérents entre eux et les autres informations sont exemptes d’anomalies significatives.

[*Ajouter le paragraphe suivant si l’entité n’a pas fourni les autres informations qui contiendront ou accompagneront les états financiers [consolidés].*]En ce qui a trait au(x) document(s) qui ne vous [a/ont] pas été encore fourni(s), nous prévoyons préparer ce(s) document(s) et vous le(s) fournir avant de le(s) publier, afin que vous puissiez parachever la mise en œuvre des procédures, conformément à vos responsabilités.

### Méthodes comptables

Nous confirmons que nous avons examiné les méthodes comptables de [Entité] et que, compte tenu des autres méthodes comptables possibles, les méthodes comptables et les techniques pour établir les estimations que nous avons sélectionnées et appliquées aux fins de la préparation et de la présentation des états financiers [consolidés] sont appropriées aux circonstances propres à [Entité]. [*S’il y a lieu, ajouter le texte suivant :* Nous avons le droit et avons choisi d’appliquer les normes comptables s’appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, soit les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public].

[*Ajouter le paragraphe suivant si l’entité a apporté des changements à ses méthodes comptables. Sinon, effacer le paragraphe au complet.*] Tout changement de méthode comptable adopté volontairement par [Entité] pour l’exercice clos le [date de l’état de la situation financière] a pour effet de fournir des informations fiables et plus pertinentes sur les effets des opérations, d’autres événements ou conditions sur la situation financière, les résultats de ses activités [les gains et pertes de réévaluation] ou les flux de trésorerie de [Entité]. *Choisir une des phrases suivantes* *:* [Les informations comparatives révisées découlant de l’application rétroactive d’un changement de méthode comptable sont complètes et exactes.] *OU* [La direction a déterminé qu’il était impossible d’appliquer rétroactivement le changement de méthode comptable, car (*fournir les motifs, par exemple :* aucune information n’est disponible; cela nécessiterait des hypothèses sur l’intention de la direction; cela nécessiterait des estimations importantes)]. Cette position et les circonstances qui ont mené à l’existence de cette situation, ainsi qu’une description de la manière dont le changement de méthode comptable a été appliqué et du moment à partir duquel le changement de méthode a été appliqué, ont été communiquées dans les notes afférentes aux états financiers [consolidés]. Toutes les informations à fournir sur le changement de méthode comptable qui sont exigées par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été communiquées par [Entité] et sont complètes et exactes.

### Contrôle interne à l’égard de l’information financière

Nous avons conçu des contrôles et des procédures relatives aux informations à fournir qui donnent l’assurance que les informations importantes concernant [Entité] [, y compris ses filiales consolidées,] nous sont communiquées par d’autres parties au sein de [Entité][et de ses filiales consolidées].

Nous avons conçu un contrôle interne à l’égard de l’information financière qui fournit une assurance raisonnable que l’information financière est fiable et que les états financiers [consolidés] ont été établis, aux fins de la publication de l’information financière, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous avons mis en place et maintenu des contrôles internes efficaces à l’égard de l’information financière.

Nous vous avons communiqué tous les changements apportés à la conception et à la mise en œuvre ou au maintien du contrôle interne à l’égard de l’information financière pendant la période du [date de l’état [consolidé] antérieur de la situation financière] à la date de la présente lettre, dont nous avons eu connaissance. Nous estimons que le fonctionnement de notre contrôle interne est resté efficace pendant cette période.

*Choisir l’une ou l’autre des phrases suivantes :*

[Nous vous avons signalé toutes les déficiences dont nous avons connaissance dans la conception ou le fonctionnement des contrôles et des procédures de [Entité] relatifs aux informations financières à fournir ainsi que du contrôle interne à l’égard de l’information financière.]

*OU*

[Nous n’avons relevé aucune déficience dans la conception ou le fonctionnement des contrôles et des procédures de [Entité] relatifs aux informations financières à fournir ainsi que du contrôle interne à l’égard de l’information financière.]

### Procès-verbaux

Toutes les questions devant être communiquées au [conseil d’administration ou l’équivalent] ou être approuvées par le [conseil d’administration ou l’équivalent] ont été portées à l’attention de [celui-ci] lors des réunions appropriées et sont consignées dans les procès-verbaux.

### Informations à fournir

Nous vous avons fourni :

* un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers [consolidés], notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d’autres éléments d’information, y compris :
* tous les documents comptables et les données connexes;
* des renseignements sur les opérations et les accords importants qui ne s’inscrivent pas dans le cours normal des activités;
* les procès-verbaux des réunions du conseil d’administration, des comités relevant du conseil d’administration et de la direction [*modifier le nom des comités, si nécessaire*]. Les dernières réunions ont été tenues [*indiquer les dates des réunions par groupe*].
* les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l’audit;
* un accès sans restriction aux personnes, au sein de [Entité], auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.

### Exhaustivité des opérations

Tous les accords contractuels conclus par [Entité] avec des tiers ont été présentés de façon appropriée dans les documents comptables et, le cas échéant, nous vous avons communiqué les accords contractuels importants (ou susceptibles d’être importants) par rapport aux états financiers [consolidés]. [Entité] a respecté toutes les clauses des accords contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers [consolidés]. Toutes les conventions accessoires et autres ententes (qu’elles soient écrites ou verbales) vous ont été communiquées, le cas échéant.

### Fraude

Nous vous avons communiqué :

* les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers [consolidés] puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes;
* toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance concernant [Entité] et impliquant la haute direction, la direction, des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne ou d’autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers [consolidés];
* toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers [consolidés] de [Entité] qui ont été portées à notre connaissance par des employés, d’anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation, des investisseurs ou d’autres personnes.

### Conformité aux textes légaux et réglementaires

Nous vous avons signalé tous les aspects des textes légaux et réglementaires et des accords contractuels susceptibles d’avoir une incidence sur les états financiers [consolidés], y compris tous les cas avérés ou suspectés de non-conformité aux textes légaux et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers [consolidés].

Nous n’avons connaissance d’aucun acte illégal ou potentiellement illégal commis par des administrateurs, des dirigeants de [Entité] ou des employés agissant en son nom. [*S’il existe des actes illégaux ou potentiellement illégaux, remplacer la phrase précédente par la suivante :* Nous vous avons communiqué tous les faits se rapportant aux actes illégaux ou potentiellement illégaux commis par [Entité], y compris…]

Il n'y a eu aucune communication d'organismes de réglementation concernant le non-respect ou les lacunes dans les pratiques d'information financière. [S’il y a eu une communication d’organismes de réglementation concernant le non-respect, remplacer la phrase précédente par ce qui suit : Nous vous avons transmis toutes les communications d’organismes de réglementation concernant des cas de non-respect ou des lacunes dans les pratiques d’information financière.]

Toutes les opérations de [Entité] ont été effectuées dans le cadre de ses pouvoirs légaux et de sa loi habilitante. [Entité] a satisfait aux exigences de [*Indiquer les autorisations législatives auxquelles l’entité doit se conformer. Si le rapport de l’auditeur comporte une opinion sur la conformité aux autorisations, indiquer ici les autorisations mentionnées dans le rapport. Autrement, indiquer les autorisations législatives importantes qui gouvernent l’entité. L’exemple suivant concerne les sociétés d’État :*] La partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de ses règlements, de la *Loi* [habilitante de l’entité] [et de ses règlements] et des règlements administratifs de [Entité], [*s’il y a lieu, ajouter :* ainsi que de toutes les instructions qui lui ont été données en vertu de l’article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*].

Nous n’avons connaissance d’aucun conflit d’intérêts impliquant [Entité] dans les cas où [il *OU*elle] a conclu, directement ou indirectement, un achat, une vente ou une opération avec un député, un membre du conseil d’administration, un membre du personnel de la haute direction, un gestionnaire ou avec une organisation dans laquelle l’une de ces personnes avait une participation directe ou indirecte.

[*Selon les faits et les circonstances de l’entité, il peut être approprié pour la direction de déclarer qu’elle respecte les sanctions applicables liées au conflit militaire entre la Russie et l’Ukraine. Les équipes de mission doivent déterminer si les éléments suivants doivent être inclus dans la lettre d’affirmation de la direction :*

**Conflit militaire entre la Russie et l’Ukraine**

Nous avons évalué les effets ou les effets possibles sur nos activités attribuables au conflit militaire entre la Russie et l’Ukraine (le « conflit ») qui a commencé en février 2022. Notre évaluation a pris en compte [Entité] et nos parties liées ainsi que nos relations et interactions avec les contreparties et le personnel. Les questions examinées dans cette évaluation comprenaient, sans toutefois s’y limiter, les répercussions du conflit et des sanctions mondiales connexes sur la comptabilisation, les informations à fournir et le contrôle interne à l’égard de l’information financière.

[*Ajouter l’une des options suivantes, selon les circonstances*]

[*Option 1 — Aucune incidence*]

Selon les résultats de notre évaluation, nous confirmons que nous n’avons relevé aucune incidence importante réelle ou possible sur les opérations de [Entité]. Par conséquent, nous n’avons apporté dans les états financiers [consolidés] aucun ajustement ou aucune information supplémentaire concernant les effets ou les effets possibles attribuables au conflit.

[*Option 2 — Avec incidence*]

Selon les résultats de notre évaluation, nous avons relevé des effets ou des effets possibles du conflit sur les opérations de [Entité]. Nous confirmons que nous avons comptabilisé et/ou divulgué de façon appropriée les effets ou effets possibles attribuables au conflit dans les états financiers [consolidés].]

### Estimations comptables et jugements

Nous sommes responsables de toutes les estimations importantes et de tous les jugements importants touchant les états financiers [consolidés], qui comprennent les évaluations de la juste valeur et les informations à fournir sur la juste valeur. [Les jugements importants que nous avons posés ont tenu compte de toutes les informations pertinentes dont nous avons connaissance.] Les méthodes, les données sous-jacentes et les hypothèses importantes utilisées aux fins de l’établissement des estimations comptables et des informations y afférentes sont raisonnables et appropriées afin de permettre une comptabilisation, une évaluation et une fourniture d’informations dans les états financiers [consolidés] conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les méthodes utilisées pour établir les estimations comptablesont été appliquées de la même manière pour les périodes présentées et les données utilisées pour établir les estimations comptables sont exactes et exhaustives. Les estimations comptables et les jugements posés reflètent bien les actions que la direction à l’intention et la capacité de mener, lorsque cela est pertinent. Les informations fournies sur les estimations comptables sont complètes et raisonnables au regard des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Aucun événement postérieur à la date de clôture ne nécessite l’ajustement des estimations comptables et des informations y afférentes.

Les estimations importantes et les incertitudes relatives à la mesure importantes dont la direction a connaissance et qui doivent être communiquées conformément au chapitre SP 2130, Incertitude relative à la mesure, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public ont été présentées de façon appropriée.

[*Dans les cas où la direction n’a pas comptabilisé ou communiqué d’évaluations de la juste valeur (p. ex. apport d’immobilisations corporelles ou d’autres actifs non monétaires) parce que cette information ne peut être déterminée de façon suffisamment fiable, nous devons obtenir la déclaration supplémentaire suivante* :La juste valeur de [décrire l’information en juste valeur] ne peut être déterminée de façon suffisamment fiable parce que [décrire les raisons].]

*[Lorsque l’estimation comptable n’est pas comptabilisée ou ne fait pas l’objet d’informations dans les états financiers et que l’auditeur est du même avis que la direction au sujet du traitement comptable de l’élément :* *Pour les estimations qui ne sont pas comptabilisées ou qui ne font pas l’objet d’informations dans les états financiers parce que la direction est d’avis que les critères de comptabilisation ou de fourniture d’informations énoncés dans le référentiel d’information financière applicable reposant sur le principe d’image fidèle n’ont pas été satisfaits, les déclarations écrites peuvent comprendre ce qui suit :*

### Nous avons utilisé une base appropriée pour déterminer que les critères de comptabilisation ou de fourniture d’informations énoncés dans le [*préciser le référentiel d’information financière applicable reposant sur le principe d’image fidèle*] n’ont pas été satisfaits pour [*indiquer l’estimation comptable*], une estimation comptable qui n’a pas été comptabilisée ou qui n’a pas fait l’objet d’informations dans les états financiers [consolidés].]

### Évaluation de la juste valeur

Nous vous avons communiqué tous les plans et intentions qui pourraient avoir une incidence sur la détermination de la question de savoir si une évaluation de la juste valeur est requise dans les états financiers [consolidés].

Pour les cas où des évaluations de la juste valeur sont exigées dans les états financiers [consolidés], nous estimons que les évaluations de la juste valeur fournies sont conformes au principe selon lesquel la juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties bien informées et consentantes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence à la date d’évaluation, conformément aux exigences du chapitre SP 3450, Instruments financiers, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Plus particulièrement :

* Les méthodes d’évaluation maximisent l’utilisation des données d’entrée du marché observables pertinentes qui ont été rendues publiques.
* Les hypothèses importantes utilisées pour déterminer les justes valeurs représentent nos meilleures estimations et sont raisonnables.

Nous avons fourni des informations appropriées sur les évaluations de la juste valeur utilisées dans les états financiers [consolidés], conformément aux exigences du chapitre SP 3450, Instruments financiers, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Nous avons classé les évaluations de la juste valeur au niveau approprié de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 1, 2 ou 3) [et avons fourni des informations appropriées sur le classement des instruments financiers et sur tous les changements de niveau dans la hiérarchie des justes valeurs].

### Parties liées

Nous confirmons que nous vous avons fourni l’identité des parties liées à [Entité] au sens de la définition de ce terme dans le chapitre SP 2200, Information relative aux apparentés, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, et toutes les relations et opérations avec des parties liées.

L’identité et la nature des relations entre les parties liées ainsi que les soldes et opérations effectuées avec des parties liées ont été comptabilisés et divulgués de façon appropriée dans les états financiers [consolidés], conformément au chapitre SP 2200, Information relative aux apparentés, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. [Nous vous avons fourni des documents à l’appui de toutes les assertions indiquant que les opérations avec les parties liées ont été conclues selon des termes et conditions équivalents à ceux d’opérations réalisées dans des conditions de concurrence normale.]

Nous confirmons que nous vous avons fourni l’identité de tous les principaux dirigeants et des proches parents des principaux dirigeants, au sens du chapitre SP 2200, Information relative aux apparentés, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

[*Outre les déclarations obtenues auprès de la direction figurant dans la présente lettre, il peut y avoir des circonstances où il est approprié d’obtenir des déclarations écrites auprès des responsables de la gouvernance. Il peut s’agir de circonstances dans lesquelles ces responsables :*

* *ont approuvé des opérations spécifiques avec des parties liées qui a) ont une incidence significative sur les états financiers [consolidés] ou b) impliquent la direction;*
* *ont fait des déclarations orales spécifiques à l’auditeur sur le détail de certaines opérations conclues avec des parties liées;*
* *ont des intérêts financiers ou autres dans les parties liées ou les opérations conclues avec des parties liées.*

*Dans ces circonstances, les équipes de mission doivent envisager d’obtenir une lettre d’affirmation distincte de la part des responsables de la gouvernance qui renfermerait toutes les déclarations spécifiques nécessaires.*]

### Continuité de l’exploitation

Il n’existe pas d’événements ou de situations qui, individuellement ou collectivement, sont susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de [Entité] à poursuivre son exploitation.

Nous n’avons aucun plan ni aucune intention qui pourrait avoir une incidence significative sur la valeur comptable ou le classement des actifs et des passifs figurant dans les états financiers [consolidés] (par exemple, de céder des activités ou de cesser les activités).

[*Retirer le premier paragraphe de cette section et ajouter le paragraphe qui suit si des événements ou des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l’entité à poursuivre son exploitation ont été relevés. (Habituellement, le rapport de l’auditeur serait modifié dans ces circonstances pour signaler une telle incertitude relative à la continuité de l’exploitation) :*

Les états financiers [consolidés] fournissent de l’information sur toutes les questions dont nous avons connaissance qui sont pertinentes concernant la capacité de [Entité] à poursuivre son exploitation, y compris toutes les situations et tous les événements importants, les facteurs qui réduisent l’incertitude et les plans de [Entité]. [Entité] a également l’intention et la capacité de prendre les mesures nécessaires pour poursuivre son exploitation. Nous avons mis à votre disposition toutes les informations pertinentes sur la capacité de [Entité] de poursuivre son exploitation qui sont susceptibles d’avoir une incidence sur les états financiers [consolidés], y compris en ce qui concerne la recouvrabilité ou le classement des actifs comptabilisés ou les montants comptabilisés et le classement des passifs.]

Par conséquent, les états financiers [consolidés] de [Entité] ont été préparés de façon appropriée sur une base de continuité de l’exploitation.]

[*Dans les cas où des événements ou des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l’entité à poursuivre son exploitation ont été relevés, l’équipe de mission pourrait envisager d’inclure des déclarations écrites de la part de la direction et, le cas échéant, des responsables de la gouvernance en ce qui concerne leurs plans d’action pour l’avenir et la faisabilité de ces plans.*]

[*Lorsque les projections de flux de trésorerie préparées par l’entité sont un facteur important pour conclure que l’hypothèse de la continuité de l’exploitation est bien fondée, que des informations aient été fournies ou non sur l’incertitude, l’équipe de mission peut envisager d’inclure des déclarations portant expressément sur les projections de flux de trésorerie. Par exemple :*

Vous avez été informé des sources d’informations internes et externes que [Entité] a utilisées pour préparer les prévisions et vous y avez eu accès.

Les hypothèses qui sous‑tendent les prévisions reflètent l’ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite les plus probables de [Entité], de l’avis de la direction, pour [période]. Ces hypothèses sont justifiables, cadrent avec les plans de [Entité] et se trouvent reflétées dans les prévisions. Toutes ces hypothèses vous ont été communiquées.

Les prévisions ont été comparées aux budgets et aux plans d’exploitation de [Entité], et tous les manques de cohérence entre ces documents vous ont été signalés. Nous vous avons transmis toutes les informations nécessaires à une évaluation raisonnée des prévisions et, sauf pour ce qui vous a déjà été mentionné, aucun fait n’est prévu ou attendu, ou n’a été découvert jusqu’ici qui aurait une incidence significative sur ces prévisions. Notamment, nous n’avons connaissance d’aucun élément de ce genre qui revête pour l’entité une importance telle qu’il faille modifier les hypothèses ou la présentation des prévisions.

Les prévisions financières ainsi que la documentation à l’appui des principales hypothèses ont été passées en revue par la direction et le conseil d’administration. Lors de la réunion du conseil d’administration du [date], les administrateurs et la direction de [Entité] ont reconnu qu’ils assument seuls la responsabilité de l’établissement des prévisions et de la détermination

et du caractère approprié des hypothèses utilisées. Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ces prévisions représentent la meilleure estimation actuelle de [Entité] quant aux prévisions les plus probables pour la période couverte.]

### Actifs et passifs

Nous possédons des titres de propriété valables ou le contrôle sur tous les actifs. Tous les privilèges ou les charges grevant les actifs et les actifs affectés en garantie de [Entité], dans la mesure où ils sont significatifs, ont été présentés dans la note [X] afférente aux états financiers [consolidés]. Conformément au chapitre SP 3320, Actifs éventuels, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, tous les actifs éventuels vous ont été communiqués et sont adéquatement présentés dans les états financiers [consolidés].

Nous avons comptabilisé ou communiqué, selon le cas, tous les passifs conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Tous les passifs et toutes les éventualités, y compris ceux qui sont associés à des garanties, qu’elles soient écrites ou verbales, aux termes desquelles [Entité] est éventuellement responsable selon le chapitre SP 3300, Passifs éventuels [et/ou le chapitre SP 3310, Garanties d’emprunts] du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public vous ont été communiqués et sont adéquatement présentés dans les états financiers [consolidés].

### Déclarations particulières

[*D’autres déclarations écrites peuvent être nécessaires pour s’assurer d’obtenir les éléments probants suffisants et appropriés qui permettront d’étayer d’autres éléments probants obtenus et pertinents par rapport aux états financiers ou à une ou plusieurs assertions spécifiques qu’ils contiennent. Voir les instructions qui accompagnent le modèle au cas où le responsable de la mission décide de demander d’« autres déclarations écrites »; pour obtenir un libellé modèle, consulter l’annexe 1, Exemples de déclarations additionnelles pouvant convenir aux états financiers* [*consolidés*] *préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.*]

### Procès et litiges

Tous les procès et litiges actuels et éventuels venus à notre connaissance et qui existaient à la date de l’état [consolidé] de la situation financière ou qui existent actuellement vous ont été communiqués et ont été comptabilisés et communiqués conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, qu’ils aient fait l’objet d’entretiens avec les conseillers juridiques ou non.

### Anomalies

Certaines déclarations contenues dans la présente lettre ne visent que les éléments significatifs. Dans le cas d’une omission de renseignements comptables ou d’une anomalie dans ceux-ci, des éléments sont également considérés comme significatifs, sans égard aux montants en cause, s’il est vraisemblable que leur omission ou que l’existence d’une anomalie aura comme conséquence d’influencer ou de modifier le jugement d’une personne raisonnable qui s’appuie sur ces éléments.

Nous confirmons que les états financiers [consolidés] sont exempts d’anomalies significatives, y compris d’omissions.

[*Ajouter l’un ou l’autre des énoncés suivants :*

Nous confirmons que les états financiers [consolidés] ne comportent aucune anomalie non corrigée.

*OU*

L’incidence des anomalies non corrigées contenues dans les états financiers [consolidés], qui sont résumées à l’annexe A [*Joindre le Sommaire des anomalies non corrigées (SANC) à la lettre*], considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers [consolidés] pris dans leur ensemble. Nous confirmons que nous n’avons connaissance d’aucune autre anomalie non corrigée que celles décrites à l’annexe A.]

[*Et s’il y a lieu*]

[Entité] a approuvé les anomalies corrigées, qui sont résumées à l’annexe B[[4]](#footnote-4), et a apporté les ajustements nécessaires dans les états financiers [consolidés] [*Joindre le Sommaire des anomalies corrigées (SAC) à la lettre*]. [*En l’absence d’anomalies corrigées, inclure ce qui suit :* Aucune anomalie corrigée n’a été détectée au cours de votre audit.]

### [Retraitement de soldes de l’exercice antérieur

Le retraitement effectué pour corriger une anomalie significative dans les états financiers [consolidés] de l’exercice précédent qui a une incidence sur l’information comparative a été comptabilisé et communiqué de façon appropriée conformément aux dispositions du chapitre SP 2120, Modifications comptables, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.]

*[Si la NCA 701, Communication des questions clés de l’audit dans le rapport de l’auditeur indépendant, est applicable, envisager la possibilité d’ajouter la section suivante :*

### Question clé de l’audit — Non-communication de questions clés de l’audit dans le rapport de l’auditeur en raison de conséquences néfastes pour le public

### [L’ajout de la présente section dans une lettre d’affirmation est rare. Si un tel ajout est envisagé, il faut consulter les Services d’audit. Nous pourrions conclure qu’il est nécessaire d’obtenir une déclaration écrite de la direction au sujet des raisons pour lesquelles celle‑ci estime qu’il ne serait pas approprié de rendre publique la question clé de l’audit. Cette déclaration contiendrait notamment le point de vue de la direction sur l’importance des conséquences néfastes pouvant découler d’une telle communication (NCA 701.A54), par exemple :]

Nous sommes d’avis que la communication de [décrire la question], que vous considérez comme une question clé de l’audit, n’est pas appropriée parce qu’une telle communication dans le rapport de l’auditeur entraînerait selon nous les conséquences néfastes ci‑après pour le public : [Décrire le point de vue de la direction sur les conséquences néfastes qui découleraient de la communication de la question dans le rapport de l’auditeur et sur l’importance des conséquences néfastes].

### Événements postérieurs à la date de l’état [consolidé] de la situation financière

Nous avons identifié tous les événements survenus entre la date de l’état [consolidé] de la situation financière et la date de la présente lettre qui pourraient nécessiter un ajustement ou la communication d’informations dans les états financiers [consolidés], et avons apporté les ajustements ou fourni les informations nécessaires.

### Autres éléments [*à insérer au besoin*]

Lorsqu’[il *OU* elle] a retenu les services d’agents des ventes et d’agents d’approvisionnement, [Entité] a agi de manière appropriée en ce qui concerne le choix et les contrats de ces agents, et [il *OU* elle] a approuvé et communiqué toutes les informations relatives à ces agents. [*Si l’entité n’a pas d’agents des ventes ou d’agents d’approvisionnement, prière de l’indiquer.*]

Ni [Entité], ni, à notre connaissance, le ministre qui en est responsable, n’ont envoyé de « lettres d’accord présumé » aux institutions financières. Aucune lettre de ce genre n’était en vigueur à n’importe quel moment de l’exercice ou par la suite [OU *donner les informations qui suivent pour chaque « lettre d’accord présumé » : date d’envoi, emprunteur, prêteur, date et numéro du décret, montant et conditions d’emprunt, et taux d’intérêt*].

[Entité] n’a publié aucun document de placement pendant l’exercice et ne prévoit pas publier de documents de placement dans un avenir rapproché [, excepté (indiquer les exceptions, s’il y a lieu)].

Veuillez agréer, [Madame, Monsieur], l’expression de nos sentiments les meilleurs.

[Nom de l’entité]

|  |
| --- |
|  |
| [Nom et titre du directeur général] |
|  |
| [Nom et titre du directeur financier] |
|  |
| [Nom et titre des autres membres appropriés de la direction][[5]](#footnote-5) |

# Annexe A — Sommaire des anomalies non corrigées (SANC)

[*Certaines colonnes peuvent être supprimées au besoin. Par exemple, les colonnes pour les flux de trésorerie peuvent être supprimées si aucun élément n’affecte l’état des flux de trésorerie. De plus, étant donné que la distinction entre le résultat net de l’exercice considéré et de l’exercice précédent n’est pas nécessaire si la méthode utilisée pour évaluer les incidences des anomalies sur l’état des résultats est celle dite du « rideau de fer » plutôt que celle du « roulement », on peut alors supprimer la colonne de l’exercice précédent. Les anomalies pour les entités qui ont adopté les NCSP peuvent être présentées pour les catégories « actifs financiers », « actifs non financiers » et « passifs » et pour les OSBL du SP, elles peuvent être présentées pour les catégories « actif net », « actif à court terme », « passif à court terme » ou autre. (L’équipe d’audit doit mettre à jour les titres dans le tableau ci‑dessous selon la classification de l’entité : OSBL du SP ou entité qui applique les NCSP.) Dans certaines situations, il pourrait être approprié d’ajouter une ou plusieurs lignes ou colonnes, par exemple lorsqu’il y a des lacunes dans les informations fournies dans les états financiers ou lorsque les anomalies ont des incidences sur l’état des gains et pertes de réévaluation pour les entités qui ont adopté les NCSP et les OSBL du SP qui appliquent le chapitre SP 1201, ou sur l’état de la variation de la dette nette/des actifs financiers nets pour les entités qui appliquent les NCSP, ou l’état de l’évolution de l’actif net pour les OSBL du SP.]*

| Incidence des ajustements sur les états financiers (en milliers de $) – Augmentation (diminution) | | | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Excédent (déficit) net | | | État de la situation financière | | | | État des flux de trésorerie | | | |
|  | Anomalies non corrigées survenues dans | | |
| Description | Exercice considéré | Exercice précédent | Total | Excédent (déficit) accumulé | Actifs financiers | Actifs non financiers | Passifs | Activités de fonctionnement | Activités de placement | Activités de financement | Activités d’investissement en immobilisations[[6]](#footnote-6) |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Montant total des ajustements |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Montants aux états financiers |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Incidence en % par rapport aux états financiers |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

# Annexe B — Sommaire des anomalies corrigées (SAC) [facultatif]

[*Certaines colonnes peuvent être supprimées au besoin. Par exemple, les colonnes pour les flux de trésorerie peuvent être supprimées si aucun élément n’affecte l’état des flux de trésorerie. Les anomalies pour les entités qui ont adopté les NCSP peuvent être présentées pour les catégories « actifs financiers », « actifs non financiers » et « passifs » et pour les OSBL du SP, elles peuvent être présentées pour les catégories : « actif net », « actif à court terme », « passif à court terme » ou autre. (L’équipe de mission doit mettre à jour les titres dans le tableau ci‑dessous selon la classification de l’entité : OSBL du SP ou entité qui applique les NCSP.) Dans certaines situations, il pourrait être approprié d’ajouter une ou des lignes ou colonnes, par exemple lorsqu’il y a des lacunes dans les informations fournies dans les états financiers ou lorsque les anomalies ont des incidences sur l’état des gains et pertes de réévaluation pour les entités qui ont adopté les NCSP et les OSBL du SP qui appliquent le chapitre SP 1200 ou le chapitre SP 1201, ou sur l’état de la variation de la dette nette/des actifs financiers nets pour les entités qui appliquent les NCSP, ou l’état de l’évolution de l’actif net pour les OSBL du SP.*]

| Incidence des ajustements sur les états financiers (en milliers de $) – Augmentation (diminution) | | | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Excédent (déficit) net | État de la situation financière | | | | État des flux de trésorerie | | | |
|  | Anomalies corrigées survenues dans |
| Description | Exercice considéré | Excédent (déficit) accumulé) | Actifs financiers | Actifs non financiers | Passifs | Activités de fonctionnement | Activités de placement | Activités de financement | Activités d’investissement en immobilisations[[7]](#footnote-7) |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Total des anomalies corrigées |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

## Annexe 1 — Exemples de déclarations additionnelles pouvant convenir aux états financiers [consolidés] préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris lorsqu’une entité applique les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public

## INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES AUDITEURS

La lettre d’affirmation doit être adaptée pour inclure toute déclaration supplémentaire de la direction qui est appropriée. Il peut s’agir notamment d’obtenir des déclarations sur des questions propres aux activités ou au secteur d’activité, sur des assertions particulières contenues dans les états financiers, ou des déclarations qui corroborent d’autres éléments probants concernant les états financiers.

Les déclarations additionnelles présentées à titre d’exemple dans cette annexe doivent être revues afin de déterminer les éléments qui s’appliquent à la mission. Ces éléments doivent être ajoutés à la lettre d’affirmation de la direction. L’équipe de mission doit examiner les déclarations additionnelles de façon rigoureuse et les modifier de manière appropriée en tenant compte des circonstances propres à l’entité, des risques, jugements et estimations importants, des circonstances inhabituelles ou complexes et du seuil de signification.

Les exemples fournis ci‑après ne sont pas exhaustifs. Il pourrait être nécessaire d’ajouter d’autres éléments particuliers selon les activités de l’entité.

Chercher le terme [Entité] et le remplacer par la dénomination abrégée de l’entité.

Le texte en bleu doit être modifié ou supprimé s’il y a lieu.

## DÉCLARATIONS ADDITIONNELLES

### Trésorerie et comptes bancaires

Les livres et documents comptables reflètent adéquatement toutes les opérations influant sur la trésorerie, les comptes bancaires et la dette bancaire de [Entité].

Les soldes de trésorerie sont tous contrôlés par [Entité], et ils n’ont pas été donnés en garantie ni remis à titre de sûreté réelle et ne comportent aucune affectation quant à leur utilisation[, exception faite de ce qui vous a été communiqué].

Le montant indiqué au titre des fonds en caisse ou des comptes bancaires ne comprend pas les montants détenus en fiducie ni d’autres montants qui n’appartiennent pas à [Entité].

Les accords avec des institutions financières visant des soldes compensateurs ou les autres accords comportant des affectations visant les soldes de trésorerie et les lignes de crédit, ou tout autre accord similaire, ont fait l’objet d’informations adéquates.

La totalité de la trésorerie et des comptes bancaires et de tous les autres biens et actifs de [Entité] sont inclus dans les états financiers [consolidés].

### Actifs et revenus affectés

[*Pour les entités qui appliquent les NCSP, sauf la série SP 4200, examiner la possibilité d’ajouter la section qui suit*]

Tous les actifs et revenus affectés qui ne sont pas grevés d’affectations externes ont été fournis dans les états financiers [consolidés].

Toutes les rentrées grevées d’affectations d'origine externe, autres que celles liées à des paiements de transfert reçus ou à des biens détenus en fiducie, ont été constatées à titre de revenus dans l’exercice au cours duquel les ressources ont été utilisées aux fins prescrites. Toutes les rentrées grevées d’affectations d’origine externe qui ont été reçues avant que ce critère ne soit satisfait ont été présentées à titre de passifs jusqu’à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Les informations financières supplémentaires condensées relatives aux entités visées par des affectations d’origine interne ont été présentées dans les états financiers [consolidés], pour chaque entité et pour l’ensemble des entités visées par de telles affectations.

### Créances

Toutes les créances de [Entité] ont été comptabilisées dans les livres et documents comptables.

Les créances totalisant [montant] $ sont considérées comme entièrement recouvrables, à l’exception d’un montant de [montant] $, à l’égard duquel une provision appropriée a été constituée dans les comptes.

Aucune créance n’a été remise en nantissement ou cédée en garantie d’avances consenties à [Entité], exception faite de ce qui est indiqué dans la présente.

[Entité] a comptabilisé toutes les cessions de créances (y compris les titrisations) qui ont eu lieu au cours de l’exercice et vous a fourni des informations à leur égard.

[*Pour les entités qui appliquent les NCSP, sauf la série SP 4200, ajouter le paragraphe suivant :*

Les créances, autres que les cessions de créances comptabilisées selon le chapitre SP 3410, Paiements de transfert, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, et les impôts à recouvrer selon le chapitre SP 3510, Recettes fiscales, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public représentent des créances valides sur des clients au titre des ventes conclues ou des autres opérations qui se sont produites au plus tard à la date de l’état [consolidé] de la situation financière, et elles ne sont pas visées par des escomptes, exception faite des escomptes de caisse normaux.]

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270, ajouter les paragraphes suivants :*

La réception de tous les apports à recevoir, y compris le financement public, qui sont comptabilisés dans l’état [consolidé] de la situation financière est raisonnablement assurée, et nous vous avons informés de tous les faits et de toutes les circonstances pertinents à cette détermination. Les apports à recevoir comptabilisés ne comprennent pas de legs.

Les créances (autres que les apports à recevoir selon le chapitre SP 4220, apports à recevoir, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public) comptabilisées dans les états financiers [consolidés] représentent des créances valides sur des clients au titre de ventes conclues ou d’autres opérations qui se sont produites au plus tard à la date de l’état [consolidé] de la situation financière, et elles ne sont pas visées par des escomptes, exception faite des escomptes de caisse normaux.]

### Prêts

Nous vous avons signalé tous les contrats d’emprunt assortis de clauses libératoires et de conditions avantageuses importantes, et les prêts devant être remboursés au moyen de crédits budgétaires ultérieurs.

Les prêts qui ne doivent pas être remboursés au moyen de crédits budgétaires ultérieurs ou qui ne sont pas assortis de clauses libératoires ont été comptabilisés comme des actifs financiers, conformément au chapitre SP 3050, Prêts du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Le coût d’un prêt ne comprend pas toute partie du prêt qui sera remboursée au moyen de crédits budgétaires ultérieurs et tout élément subvention relatif au prêt assorti de conditions avantageuses importantes.

Nous avons examiné les prêts afin d’en établir le degré de recouvrabilité, le risque de perte et les libérations prévues, et avons constitué des provisions pour moins‑value ou des radiations à l’égard de ceux‑ci, au besoin, en conformité avec le chapitre SP 3050. La provision pour moins‑value au titre des pertes sur prêts et/ou libérations englobe les pertes sur crédit probables liées aux prêts expressément identifiés ainsi que les pertes sur crédit probables inhérentes au reste du portefeuille de prêts qui ont été engagées à la date de l’état [consolidé] de la situation financière.

### Stocks

Les stocks classés comme étant destinés à la revente et comme étant destinés à la consommation dans les états financiers [consolidés] sont inscrits au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé de ces deux montants [*l’équipe de mission doit adapter le texte à la méthode comptable du client, au besoin*]. Le coût est alors calculé selon [*indiquer la méthode de détermination du coût utilisée* p. ex. PEPS ou moyenne pondérée], et une provision adéquate est comptabilisée pour ramener tous les stocks endommagés, complètement ou partiellement obsolètes ou inutilisables à leur prix de vente estimé diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

Les quantités détenues en stocks à la date de l’état [consolidé] de la situation financière ont été établies au moyen de prises d’inventaire physiques ou des fichiers de l’inventaire permanent de [Entité], ajustés en fonction des prises d’inventaire effectuées par des employés compétents [à la/aux] [date(s) de la prise d’inventaire physique ou à divers moments au cours de l’exercice]. Les passifs relatifs aux montants impayés sont comptabilisés pour tous les articles en stocks à la date de l’état [consolidé] de la situation financière et toutes les quantités facturées aux clients à cette date sont exclues du solde des stocks.

Une provision a été constituée afin de ramener les stocks excédentaires ou obsolètes à leur valeur nette de réalisation estimée [*l’équipe de mission doit adapter le texte à la méthode comptable du client, au besoin*].

Aucun événement, situation ou changement de circonstance n’indique que les stocks destinés à la consommation ne seront plus utilisés ou consommés dans le cadre des activités de [Entité].

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270, ajouter le paragraphe suivant :*

[Entité] a choisi de comptabiliser les stocks et les autres apports en biens et en services. Tous les apports de biens et de services sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle‑ci peut être raisonnablement estimée et que ces biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités de [Entité] et auraient été achetés s’ils n’avaient pas été reçus. Les montants comptabilisés à la juste valeur sont basés sur la meilleure estimation de la direction.]

### Placements de portefeuille et autres actifs financiers

Tous les titres et les autres actifs financiers qui appartiennent à [Entité] ont été enregistrés dans les comptes.

La totalité des produits tirés des actifs financiers a été enregistrée dans les comptes, et tout produit d’intérêts a été comptabilisé selon la méthode du taux d’intérêt effectif.

[*Insérer un des deux paragraphes suivants :*

Nous n’avons connaissance d’aucune indication objective de dépréciation susceptible de donner lieu à la comptabilisation d’une dépréciation[, exception faite de (fournir le détail des exceptions)].

*OU*

Nous avons connaissance d’une indication objective de dépréciation en ce qui a trait à [*indiquer l’actif de placement de portefeuille*]; cependant, nous estimons que la perte de valeur n’est pas durable, pour les raisons suivantes [*indiquer les raisons*].]

Vous avez été informés de l’acquisition ou de la formation de la totalité des filiales, des entités satellites, des services de l’administration publique, des entreprises publiques, des partenariats, des coentreprises ou d’autres participations survenues au cours de l’exercice.

Toutes les opérations conclues avec des filiales, des entités satellites, des services de l’administration publique, des entreprises publiques, des partenariats, des coentreprises ou d’autres participations ont été enregistrées dans les comptes qui vous ont été présentés. Toutes les participations dans des filiales, des entités satellites, des services de l’administration publique, des entreprises publiques, des partenariats, des coentreprises ou autres participations et avances consenties à ces entités sont comptabilisées de manière appropriée, et il n’existe aucune indication d’une perte de la valeur en deçà des soldes de ces comptes présentés dans les états financiers [consolidés].

Il n’y a eu aucune activité dans des filiales, des entités satellites, des services de l’administration publique, des entreprises publiques, des partenariats, des coentreprises ou d’autres participations en sommeil ou inactifs, à l’exception de celles qui vous ont déjà été communiquées.

La participation de [Entité] dans les actions ordinaires de [nom de l’entité émettrice] a été classée à titre de placement de portefeuille et évaluée conformément au chapitre SP 3041, Placements de portefeuille, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Toutes les participations dans un titre de capitaux propres qui se négocient dans un marché actif et qui ne sont pas assujetties à une influence significative sont comptabilisées à la juste valeur.

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270, insérer les deux énoncés suivants, ou seulement l’un des deux, selon le cas :*

La participation de [Entité] dans [*énoncer la forme de participation en cause, p. ex. les actions ordinaires] de [nom de la société émettrice*] a été comptabilisée selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation parce que [Entité] a la capacité d’exercer une influence significative sur les politiques financières et opérationnelles de [nom de la société émettrice], qui est une entreprise à but lucratif.

*ET/OU*

La participation de [Entité] dans [*énoncer la forme de participation en cause, p. ex. les actions ordinaires]* de [nom de la société émettrice] a été comptabilisée au coût parce que [Entité] n’a pas la capacité d’exercer une influence significative sur les politiques financières et opérationnelles de [nom de la société émettrice] et parce que la participation ne se négocie pas dans un marché actif.

### Instruments financiers dérivés

[Entité] a comptabilisé, et inscrit à la juste valeur, tous les instruments dérivés incorporés qu’il fallait séparer du contrat hôte conformément aux dispositions du chapitre SP 3450, Instruments financiers du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

[Entité] a comptabilisé, et inscrit à la juste valeur, tous les instruments dérivés non financiers qui entrent dans le champ d’application du chapitre SP 3450, Instruments financiers du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

[*Bien que la lettre d’affirmation soit généralement signée par les membres de la direction qui sont les principaux responsables de l’entité et de ses aspects financiers (habituellement, le directeur général et le directeur financier), l’auditeur peut vouloir obtenir des déclarations sur les activités liées aux instruments financiers dérivés des personnes qui sont responsables de ces activités au sein de l’entité. Selon le volume et la complexité des activités sur instruments financiers dérivés, les déclarations de la direction pourraient comprendre ce qui suit :*]

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés, nous confirmons que nos objectifs sont [*décrire les objectifs, par exemple, si les instruments financiers sont utilisés à des fins de couverture ou de spéculation*].

Nous confirmons ce qui suit :

* nos documents comptables font état de toutes les opérations sur des instruments financiers dérivés;
* les méthodes et hypothèses utilisées dans les modèles d’évaluation appliqués aux instruments financiers dérivés sont raisonnables.

Toutes les opérations sur des instruments financiers dérivés ont été conclues à la juste valeur, dans des conditions normales de concurrence.

Nous vous avons communiqué les modalités des opérations sur instruments financiers dérivés [*envisager de décrire les conditions relatives aux opérations individuelles*].

Il n’y a pas d’accords parallèles liés à des instruments financiers dérivés [*décrire les circonstances particulières*].

[Entité] a conclu les options de vente suivantes : [*Fournir une description*]. [*Supprimer cette déclaration si elle ne s’applique pas.*]

**Instruments financiers (informations à fournir)**

Pour ce qui est des risques liés aux instruments financiers de [Entité] et des informations qui doivent être fournies conformément au chapitre SP 3450, Instruments financiers du Manuel de comptabilité CPA Canada pour le secteur public, nous confirmons ce qui suit :

* Tous les risques importants auxquels [Entité] est exposée et qui résultent de ses instruments financiers, notamment les risques découlant des actifs financiers transférés, ont été présentés.
* Les informations suivantes sur chaque catégorie d’actifs financiers, comptabilisés ou non comptabilisés, ont été fournies adéquatement dans les états financiers [consolidés] :
* le montant qui représente l’exposition maximum au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue;
* les concentrations importantes de crédit;
* des informations sur la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés;
* des informations détaillées sur les actifs financiers qui sont soit en souffrance, soit dépréciés;
* les garanties détenues et les autres rehaussements de crédit.
* [*S’il y a lieu*] Une analyse de sensibilité a été présentée pour tous les risques de marché importants et elle décrit :
* les changements des variables de risques pertinentes qui représentent notre meilleure estimation des changements qui sont raisonnablement possibles à cette date;
* les montants qui représentent nos meilleures estimations de la manière dont le [résultat net (excédent ou déficit) (et les gains et pertes de réévaluation, s’il y a lieu)] aurait été influencé par ces changements de variables de risques pertinentes.
* L’analyse du risque de liquidité présentée comprend les flux de trésorerie contractuels pour tous les passifs financiers dérivés et non dérivés de [Entité]. Les flux de trésorerie pour lesquels il y a un degré d’incertitude lié à l’échéancier futur, qui découle du fait que la contrepartie a le choix de la date du paiement, font partie de l’analyse des échéances des flux de trésorerie présentée en fonction de la date la plus proche à laquelle le paiement par [Entité] peut être requis.
* Les garanties détenues et autres rehaussements de crédit obtenus par [Entité] ont été présentés dans les états financiers [consolidés], notamment notre meilleure estimation de leurs justes valeurs. Si [Entité] a comptabilisé des actifs financiers ou non financiers en prenant possession des biens reçus en garanties ou en mobilisant d’autres formes de rehaussement de crédit, les informations suivantes ont été fournies :
* la nature et la valeur comptable des actifs obtenus;
* lorsque ces actifs ne sont pas facilement convertibles en trésorerie, la politique de [Entité] concernant leur cession ou leur utilisation dans le cadre de ses activités.

### Instruments financiers (Présentation — Compensation d’actifs financiers et de passifs financiers)

Pour ce qui est des [préciser les actifs financiers pertinents] dont le montant net a été présenté après leur compensation avec [préciser les passifs financiers], nous confirmons que nous sommes convaincus de l’existence d’un droit juridique de compensation selon [administration] et que nous avons l’intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l’actif et de régler le passif simultanément. Les informations fournies sur les compensations sont appropriées.

### Acquisition de services de l’administration publique

[Entité] a comptabilisé de façon appropriée la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à la date de l’acquisition de [*nom de l’organisme acquis*] dans le coût de l’entreprise acquise.

Dans le contexte de l’acquisition de [organisme/SAP acquis], [Entité] a, de manière appropriée :

* conclu que l’acquisition représente celle d’un service de l’administration publique, au sens donné à ce terme dans le chapitre SP 2510, Consolidation – autres aspects du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public;
* identifié, évalué et comptabilisé tous les éléments identifiables de l’actif acquis et du passif pris en charge;

Le surprix découlant de l’acquisition du service de l’administration publique a été porté dans les charges de l’exercice.

Dans le cas où la part dans les éléments identifiables de l’actif acquis et du passif pris en charge, selon leur juste valeur, a excédé le coût d’achat, les valeurs attribuées aux actifs non monétaires identifiables ont été réduites de façon à annuler l’excédent.

**Surprix** [**vise exclusivement les acquisitions d’entreprises publiques**]

[*Pour les entités qui appliquent les NCSP, sauf la série SP 4200, ajouter la section suivante s’il y a lieu :*]

Le coût de tous les surprix d’une valeur significative a été inclus dans les livres et les documents comptables.

L’entreprise publique acquise [dispose OU ne dispose pas] d’un plan d’affaires réaliste et précis démontrant que les projections de résultats d’exploitation futurs de l’entreprise publique seront suffisants pour permettre de récupérer le montant du surprix sur sa période d’amortissement. Le surprix découlant de l’acquisition de l’entreprise publique acquise a donc été [reporté et amorti en déduction du revenu OU passé en charges].

La période d’amortissement utilisée correspond à la durée de vie du surprix et à vingt ans, selon la plus courte de ces deux durées.

Le surprix a été amorti selon la méthode de l’amortissement linéaire [*OU* une autre méthode systématique lorsqu’il est possible de démontrer qu’elle convient mieux dans les circonstances].

[*Insérer un des deux paragraphes suivants :*

Il n’y a eu aucune circonstance indiquant une moins‑value durable de nos participations dans des entreprises publiques.

*OU*

Au cours de l’exercice, nous avons pris connaissance d’une moins‑value durable de l’écart de première consolidation relatif à notre participation dans [nom de l’entreprise publique]. Par conséquent, nous avons réduit la valeur de l’écart de première consolidation de [montant] $ et avons porté le montant de la moins‑value en déduction du revenu tiré de cette participation.]

Tout surprix découlant de l’acquisition d’autres services de l’administration publique a été passé en charges au moment où il a été engagé.

Tout excédent des éléments identifiables de l’actif acquis et du passif pris en charge, selon leur juste valeur, sur le coût d’achat a été éliminé à l’encontre des actifs non monétaires identifiables.

### Contrats de location (preneur)

[Entité] a comptabilisé une charge au titre des loyers conditionnels à mesure que ceux‑ci sont engagés, conformément à la Note d’orientation du secteur public NOSP‑2, Immobilisations corporelles louées, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

### Immobilisations corporelles[[8]](#footnote-8)

Tous les montants débités aux comptes d’immobilisations corporelles représentent le coût réel des ajouts aux immobilisations corporelles [ajouter ce qui suit s’il y a lieu : ou la juste valeur à la date de l’apport.] Toutes les immobilisations corporelles comptabilisées devraient procurer des avantages dans l’avenir, et aucune d’entre elles n’a été cédée, n’est visée par un privilège ou n’a été remise en nantissement.

Les immobilisations corporelles reçues sous forme d’apport ont été enregistrées à la juste valeur à la date de l’apport. [Sauf pour [donner la liste des actifs] qui ont été comptabilisés pour une valeur symbolique, parce qu’il n’est pas possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur à la date de l’apport. La nature et l’usage de ces actifs sont expliqués à la note [X] afférente aux états financiers [consolidés].]

[Si l’entité a adopté le chapitre SP 3160, Partenariats public‑privé, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2023), ajouter le paragraphe suivant :

Un actif afférent à un élément d’infrastructure construit ou acquis dans le cadre d’un accord de partenariat public‑privé a été comptabilisé au coût, lequel représente la juste valeur de l’actif à la date de comptabilisation. Le coût de l’actif a été mesuré à l’aide des coûts énoncés dans le cadre du processus d’approvisionnement et de l’accord contractuel, lorsque ces montants étaient à la fois déterminables et vérifiables [sauf pour [donner la liste des actifs], dont le coût, qui n’était ni déterminable, ni vérifiable dans le cadre du processus d’approvisionnement et de l’accord de partenariat public‑privé, a été réputé être égal à la juste valeur estimative des actifs à la date de l’opération au moyen de techniques d’estimation [telles que des évaluations indépendantes du marché, des estimations générées à partir de données ou d’opérations antérieures pertinentes, et des prix proposés par d’autres soumissionnaires].]

Aucun ajout important d’immobilisations corporelles n’a été débité aux comptes de réparation et d’entretien ou à un autre compte de charges.

La valeur comptable des immobilisations corporelles vendues, détruites, abandonnées ou sorties par quelque autre moyen a été éliminée des comptes.

Les immobilisations corporelles qui appartiennent à [Entité] sont amorties d’une manière systématique sur leur durée de vie utile estimée, [et la charge d’amortissement a été calculée selon la même méthode que l’exercice précédent]. Au cours de l’exercice, nous avons examiné la pertinence de la méthode d’amortissement et l’estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles, en tenant compte de tous les facteurs pertinents. Tout changement dans notre évaluation par rapport à l’exercice précédent a été communiqué et présenté de manière adéquate dans les états financiers [consolidés].

Tous les contrats de location visant des actifs loués à ou par [Entité] vous ont été communiqués et sont classés comme des immobilisations corporelles louées ou des contrats de location‑exploitation, conformément à la Note d’orientation du secteur public NOSP‑2, Immobilisations corporelles louées, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Les immobilisations corporelles louées sont amorties d’une manière systématique sur leur durée d’utilisation prévue.

[*[Pour les entités qui appliquent les NCSP, sauf la série SP 4200*

*Insérer un des deux paragraphes suivants :*

Il n’y a aucune condition, ni aucun événement ou changement de circonstances qui indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de [Entité] de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. Nous estimons donc que la valeur comptable des immobilisations corporelles de longue durée de [Entité] est entièrement recouvrable, conformément au chapitre SP 3150, Immobilisations corporelles du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

*OU*

Au cours de l’exercice, nous avons noté que la conjoncture indiquait qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de [Entité] de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. Par conséquent, le coût de l’immobilisation corporelle a été réduit de [montant] $ pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value correspondante a été comptabilisée en charges de l’exercice conformément au chapitre SP 3150, Immobilisations corporelles du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.]

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270*

[*Insérer un des deux paragraphes suivants :*

Il n’est survenu aucun événement, aucune condition ni aucun changement de circonstance indiquant qu’une immobilisation ne contribue plus à la capacité de [Entité] de fournir des biens et des services. Nous estimons que la valeur comptable des immobilisations de [Entité] est entièrement recouvrable conformément au chapitre SP 4230, Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

*OU*

Au cours de l’exercice, nous avons noté que la conjoncture indiquait qu’une immobilisation ne contribue plus à la capacité de [Entité] de fournir des biens et des services. Par conséquent, le coût de cette immobilisation a été réduit de [montant] $ pour ramener l’immobilisation à sa valeur résiduelle, et la moins‑value a été comptabilisée en charges de l’exercice, conformément au chapitre SP 4230, Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.]

Toutes les collections comptabilisées conformément au chapitre SP 4240, Collections détenues par les organismes sans but lucratif, du Manuel de comptabilité de l’ICCA pour le secteur public, correspondent à la définition énoncée au paragraphe 3 de du chapitre SP 4240. [Aucune vente de pièces de collection n’a été réalisée au cours de l’exercice.] *OU* [Tous les produits des ventes de pièces de collection réalisées au cours de l’exercice ont servi à l’acquisition d’autres pièces qui s’ajouteront à la collection, ou pour le maintien de la collection existante.]

### Immobilisations incorporelles

[*Pour les entités qui appliquent les NCSP, sauf la série SP 4200 :*]

[*Si l’entité a adopté la NOSP‑8, Éléments incorporels achetés, (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, l’adoption anticipée étant possible), ajouter les paragraphes suivants :*

Les immobilisations incorporelles (sauf les logiciels), y compris celles qui ont été développées, construites ou dévolues à l’État, ne sont pas constatées comme actifs dans les états financiers [consolidés].

Tous les montants débités aux comptes d’immobilisations incorporelles représentent le coût réel des immobilisations incorporelles acquises auprès de tierces parties dans le cadre d’opérations avec contrepartie conclues dans des conditions de pleine concurrence, y compris celles issues d’accords de partenariats public‑privé. Ces immobilisations répondent à la définition d’un actif énoncée au chapitre SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et au chapitre SP 3210, Actifs, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Toutes les immobilisations incorporelles constatées comme telles devraient procurer des avantages dans l’avenir, et aucune d’entre elles n’a été cédée ou remise en nantissement.

Aucun ajout important d’éléments incorporels achetés n’a été débité à un compte de charges.

La valeur comptable des éléments incorporels achetés qui ont été vendus, abandonnés ou sortis par quelque autre moyen a été éliminée des comptes.

Les éléments incorporels achetés qui appartiennent à [Entité] sont amortis d’une manière systématique sur leur durée de vie utile estimée, [et la charge d’amortissement a été calculée selon la même méthode que l’exercice précédent]. Au cours de l’exercice, nous avons examiné la pertinence de la méthode d’amortissement et l’estimation de la durée de vie utile des éléments incorporels achetés, en tenant compte de tous les facteurs pertinents. Tout changement dans notre évaluation par rapport à l’exercice précédent a été communiqué et présenté de manière adéquate dans les états financiers [consolidés].

Il n’y a aucune condition, ni aucun événement ou changement de circonstances qui indique que la valeur comptable d’un élément incorporel acheté n’est pas recouvrable.

OU

Au cours de l’exercice, nous avons noté que la conjoncture indiquait que la valeur comptable d’un élément incorporel acheté n’est pas recouvrable. Par conséquent, le coût de l’élément incorporel acheté a été réduit de [montant] $ pour refléter la baisse de valeur.]

[*Si l’entité n’a pas adopté la NOSP‑8, Éléments incorporels achetés, ajouter le paragraphe suivant :*

Les immobilisations incorporelles (sauf les logiciels), y compris celles qui ont été achetées, développées, construites ou dévolues à l’État, ne sont pas constatées comme actifs dans les états financiers [consolidés].]

*[Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270, ajouter le paragraphe suivant, s’il y a lieu :*

Les immobilisations incorporelles sont constatées et comptabilisées dans les états financiers [consolidés] de la même manière que les immobilisations corporelles, conformément au chapitre SP 4230, Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.]

### Coûts de recherche et développement

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270, ajouter les paragraphes suivants, s’il y a lieu :*

Tous les coûts de recherche et développement ont été recensés dans les comptes et passés en charges[, sauf les coûts de développement répondant à la définition d’un actif figurant au chapitre SP 4230, Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif, et au chapitre SP 3210, Actifs, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public].

Tous les coûts de développement reportés représentent les coûts engagés pour développer des immobilisations incorporelles identifiables, qui devraient procurer des avantages dans l’avenir, et dont on peut raisonnablement attendre le recouvrement. Ces coûts sont amortis, le cas échéant, selon la méthode de l’amortissement du coût de l’actif sur la période prévue des ventes ou de l’utilisation du produit ou du processus qui leur est associé.]

### Œuvres d’art, trésors historiques, ressources naturelles dévolues à l’État et terres du domaine public

[*Pour les entités qui appliquent les NCSP sans la série SP 4200 :*

Les œuvres d’art, les trésors historiques, les ressources naturelles dévolues à l’État et les terres du domaine public ne sont pas comptabilisés dans les états financiers [consolidés]. La nature des œuvres d’art et des trésors historiques détenus par [Entité] a été divulguée.]

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270 :*

Les œuvres d’art et les trésors historiques sont comptabilisés dans les états financiers [consolidés] conformément aux chapitres SP 4230, Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif, et SP 4240, Collections détenues par les organismes sans but lucratif du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.]

### Dette à long terme

Tous les emprunts et toutes les obligations financières de [Entité] dont nous avons connaissance sont inclus dans les états financiers [consolidés] au [date de l’état [consolidé] de la situation financière], s’il y a lieu. Nous vous avons communiqué tous les contrats d’emprunt dont nous avons connaissance.

[Entité] a comptabilisé et communiqué de façon appropriée l’incidence des options de conversion de [*fournir une description précise de la dette convertible*] conformément aux indications applicables faisant autorité. Nous vous avons fait part de toutes les options de conversion dont la dette est assortie.

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270 :*

[Entité] a classé de manière appropriée ses [*fournir une description précise de la dette*] entre le passif à court terme et le passif à long terme à l’état [consolidé] de la situation financière de [Entité] au [date de l’état [consolidé] de la situation financière] conformément aux directives faisant autorité en la matière. Lors de la détermination du classement approprié des emprunts, [Entité] a tenu compte de tous les faits et de toutes les circonstances en cause, [*l’équipe d’audit devrait envisager d’adapter le libellé :* par exemple, les modalités du contrat, l’existence d’option d’achat, les clauses d’exigibilité anticipée sujettes à interprétation, les clauses de modifications importantes ayant des répercussions défendables, les arrangements dits « lock box », les violations de clauses restrictives, les clauses de renouvellement, de conversion et de rachat, et la capacité et l’intention de procéder à un refinancement.]

[*Insérer un des deux paragraphes suivants :*

[Entité] n’a violé aucune clause restrictive rattachée à [*fournir une description précise de la dette*] pendant l’exercice. Nous vous avons fait part de toutes les clauses restrictives et de l’information sur la manière dont nous avons établi notre respect de ces clauses.

*OU*

[Entité] a violé certaines clauses restrictives rattachées à [*fournir une description précise de la dette*] pendant l’exercice. [Entité] a tenu compte adéquatement de l’incidence de cette violation [*OU* de ces violations] sur le classement des dettes, conformément aux textes faisant autorité en la matière. Nous vous avons fait part de toutes les clauses restrictives et de l’information sur la manière dont nous avons établi notre respect de ces clauses.]

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270 :*

[Entité] a exclu de son passif à court terme au [date de l’état [consolidé] de la situation financière] des obligations à court terme totalisant [montant] $ à cause de son intention de refinancer ces obligations à long terme. [*Ajouter un des deux paragraphes suivants pour décrire la façon dont les montants seront refinancés :*

[Entité] a émis une obligation à long terme [dette ou titre de capitaux propres] après la date de l’état de la situation financière, mais avant la publication des états financiers [consolidés] en vue du refinancement à long terme des obligations à court terme.

*OU*

[Entité] a la capacité de procéder au refinancement au moyen de l’entente de financement mentionnée à la note [XX] afférente aux états financiers [consolidés].]

[Entité] a l’intention de restructurer sa dette [*donner des détails sur la dette en cas de difficulté*].

[Entité] a dûment enregistré et présenté la modification de ses [*décrire la dette modifiée en détail*] conformément au chapitre SP 3450, Instruments financiers du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Nous vous avons communiqué toute l’information relative aux modifications touchant les termes des dettes.

*OU*

[Entité] a dûment enregistré et présenté le remplacement de [*décrire en détail l’ancienne dette*] par [*décrire en détail la nouvelle dette*] conformément au chapitre SP 3450, Instruments financiers du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Nous vous avons communiqué toute l’information relative aux termes de [*décrire en détail la nouvelle dette*].

### Revenus et apports reportés

Tous les revenus et les apports reportés dont le montant est significatif ont été comptabilisés correctement dans les livres et documents comptables.

### Paiements de transfert

[*Pour les entités qui appliquent les NCSP, sauf la série SP 4200, ajouter la section suivante]*

* **Organisme cédant**

Les paiements de transfert ont été comptabilisés à titre de charge dans l’exercice où le transfert a été autorisé et où le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d’admissibilité.

* **Organisme bénéficiaire**

Nous avons présenté tous les accords et modalités importants qui se rattachent aux paiements de transfert reçus d’autres gouvernements. [*Les équipes doivent adapter cette section de manière à décrire les transferts particuliers et les modalités des opérations.*]

Les paiements de transfert non assortis de critères d’admissibilité ou de stipulations ont été comptabilisés à titre de revenus lorsque le transfert a été autorisé.

Les paiements de transfert assortis de critères d’admissibilité mais non assortis de stipulations ont été comptabilisés à titre de revenus lorsque le transfert a été autorisé et que tous les critères d’admissibilité ont été atteints.

Les paiements de transfert assortis ou non de critères d’admissibilité mais assortis de stipulations ont été comptabilisés à titre de revenus dans l’exercice où le transfert a été autorisé et où tous les critères d’admissibilité ont été remplis, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d’un passif pour le gouvernement bénéficiaire, conformément au chapitre SP 3200, Passifs du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

* **Informations à fournir**

Les principaux types de transferts comptabilisés ont tous été divulgués dans les états financiers [consolidés], de même que la nature et les conditions relatives aux passifs résultant des paiements de transfert reçus.

### Apports

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270,* ajouter ce qui suit.]

[*Si l’entité utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés, inclure la déclaration suivante :*

Nous avons comptabilisé tous les apports reçus pendant la période dans les états financiers [consolidés], en conformité avec le chapitre SP 4210, Apports – comptabilisation des produits du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Nous confirmons que les apports reçus au cours de l’exercice ont été comptabilisés en produits du fonds approprié et respectent les affectations imposées quant à leur utilisation par le donateur. Nous vous avons fourni toute l’information relative à l’existence et à la nature de toutes les affectations d’origine externe grevant les apports significatifs reçus au cours de l’exercice.]

[*Si l’entité utilise la méthode du report,* *inclure la déclaration suivante :*

Nous avons comptabilisé tous les apports reçus pendant la période dans les états financiers [consolidés], en conformité avec le chapitre SP 4210, Apports – comptabilisation des produits du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Nous confirmons que les apports reçus au cours de l’exercice ont été comptabilités en produits [du fonds approprié] uniquement lorsqu’il s’agissait d’un apport non affecté ou que les conditions relatives à des affectations externes ont été satisfaites au cours de la période. Nous avons fourni toute l’information relative à l’existence et à la nature de toutes les affectations d’origine externe grevant les apports significatifs reçus au cours de l’exercice.]

### Avantages de retraite, avantages postérieurs à l’emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d’emploi

Tous les régimes visant à offrir des avantages de retraite, des avantages postérieurs à l’emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d’emploi vous ont été communiqués et ont été inclus dans l’évaluation actuarielle, comme cela est requis.

[*Pour un régime de retraite à prestations déterminées :* Le détail de toutes les modifications apportées aux régimes de retraite depuis le [date de la dernière évaluation], date de la dernière évaluation actuarielle, vous a été communiqué.]

[*Pour un régime de retraite à prestations déterminées :* L’évaluation actuarielle datée du [date de la dernière évaluation] reflète les meilleures estimations de la direction, qui se détaillent comme suit :]

Les hypothèses et méthodes actuarielles utilisées pour évaluer les passifs et les coûts aux fins de comptabilisation des informations financières sur les avantages de retraite et les avantages complémentaires de retraite sont appropriées dans les circonstances.

[*Pour un régime de retraite à prestations déterminées*] [*Lorsque la dernière évaluation actuarielle à des fins de comptabilisation n’a pas été faite à la date de l’état [consolidé] de la situation financière]* Tous les changements apportés aux dispositions du régime et au groupe de salariés, ou tout événement qui a influé sur le rendement du régime depuis la dernière évaluation actuarielle ont été examinés, vous ont été communiqués par l’actuaire et ont été pris en compte dans la détermination du coût des prestations, de la valeur actuarielle estimée des prestations de retraite constituées au titre des pensions et de la valeur des actifs du régime.

Les actuaires de [Entité] ont obtenu tous les renseignements nécessaires pour effectuer leur évaluation au [date de la dernière évaluation] [*si une extrapolation a été effectuée à partir des résultats de la dernière évaluation, ajouter :* et en extrapoler les résultats au [date de l’état [consolidé] de la situation financière].]

[*Lorsque des extrapolations ont été utilisées, inclure la déclaration suivante :*

Nous confirmons que les extrapolations sont exactes et reflètent adéquatement les effets des modifications et des événements survenus après la date de la dernière évaluation qui ont eu une incidence significative sur les extrapolations.]

Les coûts, les actifs et les obligations au titre des avantages sociaux futurs ont été déterminés, comptabilisés et présentés conformément au chapitre SP 3250, Avantages de retraite [et au chapitre SP 3255, Avantages postérieurs à l’emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d’emploi] du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, plus particulièrement :

* Les méthodes comptables importantes adoptées par [Entité] aux fins de l’application du chapitre SP 3250 [et du chapitre SP 3255] sont communiquées de façon exacte et exhaustive dans les notes afférentes aux états financiers [consolidés].
* Chacune des hypothèses les plus probables utilisées reflète le jugement de la direction quant au dénouement le plus probable d’événements futurs.
* Dans l’ensemble, les hypothèses les plus probables utilisées sont cohérentes entre elles et avec la méthode d’évaluation des actifs adoptée.
* Le taux d’actualisation utilisé pour déterminer l’obligation au titre des prestations constituées a été établi en fonction [du taux d’emprunt OU de rendement des actifs du régime] de [Entité] en applicant des hypothèses cohérentes avec d’autres hypothèses actuarielles utilisées pour calculer l’obligation au titre des prestations constituées et les actifs du régime.
* Les hypothèses utilisées pour l’évaluation actuarielle sont celles que la direction a demandé à [nom de l’actuaire] d’utiliser pour calculer les montants à utiliser par la direction pour déterminer les coûts et les obligations de retraite et pour fournir les informations exigées dans les états financiers [consolidés] susmentionnés, conformément au chapitre SP 3250 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Pour établir ces hypothèses, la direction a obtenu les conseils de [noms des actuaires‑conseils qui ont fourni de l’aide dans l’établissement des meilleures estimations], mais elle assume l’ultime responsabilité des hypothèses.
* Les données de base et les modalités des régimes fournies à l’actuaire pour préparer l’évaluation actuarielle sont exactes et exhaustives.

[Les informations fournies sur la part des risques et avantages revenant à [Entité] selon les régimes conjoints à prestations déterminées, la situation financière globale de tout régime conjoint, les méthodes comptables importantes adoptées et la description de la nature et des conditions particulières de tout régime conjoint sont exactes et exhaustives.]

Toutes les modifications apportées aux dispositions du régime ou événements survenus entre la date de l’évaluation actuarielle et la date de la présente lettre ont été pris en considération dans la détermination des coûts et des obligations au titre des avantages de retraite et, de ce fait, vous ont été communiqués ainsi qu’à l’actuaire.

**États [consolidés] des résultats, de la variation de la dette nette [OU des actifs financiers nets] [et des gains et pertes de réévaluation]**

Toutes les opérations conclues par [Entité] ont été enregistrées dans les comptes qui vous ont été présentés.

Tous les montants ont été classés de façon appropriée dans l’état [consolidé] des résultats et l’état [consolidé] des variations de la dette nette [*OU* l’état [consolidé] des actifs nets] [et l’état [consolidé] des gains et pertes de réévaluation].

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270, ajouter le paragraphe suivant :*

Tout changement aux affectations internes des fonds reflété dans les états financiers [consolidés], mais non encore approuvé par le conseil d’administration, sera approuvé avant que le conseil approuve les états financiers [consolidés].]

Les principes et les méthodes comptables appliqués tout au long de l’exercice étaient conformes aux pratiques de l’exercice précédent (à l’exception du changement mentionné dans les états financiers [consolidé]).

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270, ajouter le paragraphe suivant, s’il y a lieu. On n’est cependant pas tenu d’ajouter ce paragraphe si l’entité ne répartit pas ses dépenses entre les fonctions, les fonds ou les programmes.*

Nous confirmons que les pourcentages utilisés pour imputer les dépenses [de collecte de fonds et/ou d’administration] entre [*l’équipe de mission adaptera le contenu en fonction des programmes et des services ou des fonctions selon le cas, p. ex. éducation du public, représentation et relations avec le gouvernement*] sont basés sur la meilleure estimation de la direction, sont raisonnables et sont appliqués de la même manière que dans les exercices antérieurs.]

**Passifs au titre des sites contaminés**

[*Insérer un des quatre paragraphes suivants :*

Les passifs au titre de l’assainissement [nommer les sites contaminés] ont été comptabilisés conformément au chapitre SP 3260, Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Nous pensons que l’estimation établie est raisonnable d’après les informations disponibles et que les passifs ont été décrits adéquatement dans les états financiers [consolidés] de [Entité].

*ET/OU*

Aucun passif au titre de l’assainissement associé à [*nommer les sites*] n’a été comptabilisé conformément au chapitre SP 3260, Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, parce qu’il est improbable que [Entité] soit responsable de la contamination ou parce qu’il n’est pas actuellement possible de déterminer la probabilité qu’elle le soit. Toutefois, comme il existe une assurance raisonnable qu’une perte a été subie, nous avons fourni des informations adéquates sur l’éventualité dans les états financiers [consolidés] de [Entité].

*ET/OU*

Aucun passif au titre de l’assainissement associé à [*nommer les sites*] n’a été comptabilisé parce que, même s’il existe une obligation actuelle, il n’est pas prévu que des avantages économiques futurs soient abandonnés pour régler cette obligation. Nous avons fourni des informations adéquates dans les états financiers [consolidés] de [Entité] sur les raisons pour lesquelles il n’est pas prévu que des avantages économiques futurs soient abandonnés.

ET/OU

Aucun passif au titre de l’assainissement n’a été comptabilisé relativement à [nommer le site], car nous pensons que, malgré la probabilité qu’un passif ait été engagé à la date des états financiers [consolidés], le montant de la perte ne peut faire l’objet d’une estimation raisonnable. Nous avons fourni des informations adéquates sur l’éventualité dans les états financiers [consolidés] de [Entité].]

**Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations**

[Si l’entité a adopté le chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations* (pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2022), ajouter la section suivante :

### Il n’y a aucune obligation juridiquement exécutoire liée à la mise hors service d’immobilisations qui ne vous a pas déjà été communiquée.

### Les passifs au titre d’obligations environnementales juridiquement exécutoires ont été comptabilisés, évalués et présentés, de manière appropriée, dans les états financiers [consolidés].

### Après avoir passé en revue les immobilisations corporelles à long terme, les contrats de location simple et les autres accords se rattachant aux obligations liées à la mise hors service d’immobilisations, nous avons comptabilisé les passifs nécessaires à ce titre conformément au chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations.

### Une provision a été constituée relativement aux obligations liées à la mise hors service d’immobilisations associées à [nom du site]. Nous avons procédé à un examen complet de nos obligations juridiques ou implicites et nous sommes d’avis que cette estimation est raisonnable, à la lumière des informations disponibles. Le passif a été décrit de manière adéquate dans les états financiers.

### OU

### Nous avons procédé à un examen complet de nos obligations juridiquement exécutoires et conclu qu’il n’était pas nécessaire de comptabiliser une provision pour les pertes découlant des passifs au titre d’obligations liées à la mise hors service d’immobilisations associées à [nom du site], et nous sommes d’avis que les critères de comptabilisation définis au chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations, ne sont pas satisfaits à la date des états financiers. Cependant, comme [l’équipe d’audit doit décrire la raison pour laquelle il y a une incertitude quant à l’existence de l’obligation liée à la mise hors service d’une immobilisation], nous avons présenté de manière adéquate les informations à fournir sur les passifs éventuels dans les états financiers, conformément au chapitre SP 3300, Passifs éventuels.

### OU

Aucune provision n’a été constituée pour les pertes relatives à des obligations liées à la mise hors service d’immobilisations associées à [nom du site], car nous sommes d’avis que même s’il existe une obligation juridiquement exécutoire à la date des états financiers et que les critères pour la comptabilisation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d’immobilisations seraient remplis, nous ne pouvons pas faire une estimation raisonnable du montant du passif. Nous avons présenté de manière adéquate les informations à fournir à cet égard dans les états financiers [consolidés].]

### Opérations de restructuration

Les états financiers [consolidés] présentent l’effet net de l’opération de restructuration de [montant] $, qui a été comptabilisé le [date]. L’opération de restructuration a été comptabilisée conformément à la norme SP 3430, Opérations de restructuration du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

[*Si [Entité] est un cessionnaire*] Les différents actifs et passifs reçus lors de l’opération de restructuration et comptabilisés dans les états financiers [consolidés] répondent à la définition des actifs et des passifs et satisfont aux critères de constatation applicables à la date de la restructuration.

[*Si [Entité] est un cédant*] Les différents actifs et passifs transférés lors de l’opération de restructuration ont été décomptabilisés de manière appropriée parce qu’ils ne répondaient plus à la définition des actifs et des passifs et ne satisfaisaient plus aux critères de constatation applicables à la date de la restructuration.

[Entité] a comptabilisé comme il se doit la hausse de l’actif net [ou du passif net] découlant de la comptabilisation [ou décomptabilisation] des différents actifs et passifs reçus de tous les cédants [ou transférés à tous les cessionnaires] en tant que revenu [ou en tant que charge].

### Questions environnementales

Il n’existe aucun passif ni éventualité résultant de questions environnementales qui ne vous a pas déjà été communiqué.

Les passifs ou éventualités liés à des questions environnementales ont été comptabilisés, évalués et fournis de manière appropriée dans les états financiers [consolidés].

Nous avons pris en considération l’effet des questions environnementales et la valeur comptable des actifs pertinents a été comptabilisée, évaluée et fournie de manière appropriée dans les états financiers [consolidés].

Tous les engagements liés à des questions environnementales ont été évalués et communiqués de manière appropriée dans les états financiers [consolidés].

### Utilisation de spécialistes

[*Cette déclaration doit être ajoutée à la lettre d’affirmation uniquement si la direction a eu recours à des spécialistes pour établir des montants et des informations présentés dans les états financiers et les documents sous-jacents. Dans le cas contraire, ce paragraphe doit être omis*.]

Nous assumons la responsabilité des constatations [du spécialiste qui a *OU* des spécialistes qui ont] évalué [*décrire l’aide apportée par le ou les spécialistes*] et avons examiné adéquatement les compétences des spécialistes mandatés pour déterminer les montants et les informations fournis dans les états financiers et dans les documents comptables sous-jacents. Nous n’avons pas donné de directives aux spécialistes, ni directement, ni indirectement, en ce qui concerne les valeurs ou les montants établis pour tenter d’introduire un parti pris dans leur travail, et nous ne sommes autrement au fait d’aucune question qui aurait pu influer sur l’indépendance ou l’objectivité des spécialistes.

### Informations sectorielles

[*Seuls les gouvernements sont tenus de présenter des informations sectorielles. Les autres organismes publics sont invités à fournir des informations sectorielles lorsque leurs activités sont suffisamment diversifiées pour le justifier. Si une entité présente des informations sectorielles, ajouter ce qui suit :*]

Selon le chapitre SP 2700, Informations sectorielles du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, la direction a, pour identifier les secteurs, tenu compte de la définition d’un secteur et d’autres facteurs, dont les suivants :

* les objectifs de la présentation de l’information financière par secteur;
* les attentes des membres de la collectivité et de leurs représentants élus ou nommés concernant les principales activités et obligations de reddition de comptes du gouvernement;
* les qualités de l’information financière énoncées dans le chapitre SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public;
* l’homogénéité des activités, de la prestation de services ou des destinataires des services;
* la question de savoir si les activités visent l’atteinte de résultats ou la prestation de services communs, reflétés dans les rapports de performance et les plans du gouvernement;
* la question de savoir si des informations financières distinctes sont présentées ou disponibles;
* la nature de la relation entre le gouvernement et ses organismes (compris dans le périmètre comptable).

La direction a identifié les secteurs suivants : [*décrire les secteurs*]

Les états financiers [consolidés] font état de tous les facteurs pertinents utilisés pour identifier les secteurs isolables par [Entité].

Les changements de méthodes comptables se rapportant expressément aux informations sectorielles qui ont une incidence importante sur les informations sectorielles ont été indiqués. Les informations sectorielles des exercices antérieurs présentées à des fins de comparaison ont été retraitées en conséquence [*OU* n’ont pas été retraitées, car elles ne peuvent être établies au prix d’un effort raisonnable].

### Données budgétaires

[*Pour les entités qui appliquent les NCSP sans la série SP 4200 :*

Nous avons inclus des données budgétaires dans nos états financiers [consolidés] qui sont pertinentes pour les utilisateurs de ces états financiers et conformes aux résultats et aux montants prévus à l’origine qui ont été approuvés par [*indiquer le niveau hiérarchique*] le [date de l’approbation]. Les résultats prévus ont été présentés pour le même ensemble d’activités et de la même manière que les résultats réels de l’exercice.]

### Consolidations

Nous confirmons que [Entité] possède [*indiquer les facteurs qui sous‑tendent l’évaluation du contrôle (p. ex. participation de 100 %, au moyen du capital‑actions, d’autres titres de participation ou d’un conseil d’administration commun)*]. Par conséquent, [filiale] est une entité sous le contrôle de [Entité].

[*Pour les entités qui appliquent les NCSP, sauf la série SP 4200, ajouter un ou les deux*paragraphes suivants, s’il y a lieu :

Nous confirmons [nommer les entreprises publiques] a satisfait à la définition d’une entreprise publique aux termes du chapitre SP 3070, Participations dans des entreprises publiques, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public pendant l’exercice et à la date de l’état [consolidé] de la situation financière. L’entreprise publique [ou les entreprises publiques] a [ont] poursuivi ses [leurs] activités et fait face à ses [leurs] dettes au moyen de revenus tirés de sources qui étaient extérieures à [Entité] et ses filiales contrôlées.

Nous confirmons que [nommer les partenariats] a satisfait à la définition de partenariat aux termes du chapitre SP 3060, Participations dans des partenariats, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public pendant l’exercice et à la date de l’état [consolidé] de la situation financière. Le partenariat [ou les partenariats] a [ont] poursuivi ses [leurs] activités et fait face à ses [leurs] dettes au moyen de revenus tirés de sources qui étaient extérieures à [Entité] et ses filiales contrôlées.]

[*Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270, ajouter l’un des deux paragraphes suivants, ou les deux, selon le cas :*

Nous confirmons que [Entité] contrôle [nom de l’OSBL contrôlé], mais qu’[il *OU* elle] a choisi de ne pas consolider [nom de l’OSBL contrôlé] conformément au paragraphe 14 du chapitre SP 4250, Présentation des entités contrôlées et apparentées dans les états financiers des organismes sans but lucratif, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. [Entité] a fourni les informations requises en vertu des paragraphes 15 et [22 *OU*26] du chapitre SP 4250, Présentation des entités contrôlées et apparentées dans les états financiers des organismes sans but lucratif, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

*ET/OU*

Nous confirmons que [Entité] contrôle [nom de l’entreprise à but lucratif contrôlée] mais qu’[il *OU* elle] a choisi de ne pas consolider [nom de l’entreprise à but lucratif contrôlée] conformément au paragraphe 30 du chapitre SP 4250, Présentation des entités contrôlées et apparentées dans les états financiers des organismes sans but lucratif, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. [Entité] a comptabilisé sa participation dans l’entreprise selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et fourni les informations requises en vertu des paragraphes 31 et 32 du chapitre SP 4250, Présentation des entités contrôlées et apparentées dans les états financiers des organismes sans but lucratif, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.]

### Impôts

[Entité] a déterminé qu’[il *OU* elle] n’est assujetti[e] à l’impôt sur le revenu dans aucun des territoires où [il *OU* elle] exerce ses activités.

### Généralités

Il n’existe aucune proposition, ni entente, ni action susceptible d’entraîner la suspension ou la cessation d’une part importante des activités de [Entité], et qui ait été exécutée ou qui soit en cours ou envisagée.

Les renseignements se rapportant à toute question confiée à un conseiller juridique pour le compte de [Entité], y compris toutes les correspondances et tous les autres dossiers, ont été mis à votre disposition.

Constatation des revenus

[Si le client a adopté le chapitre SP 3400, *Revenus* (pour les exercices ouverts à compter du 1er avril 2023), ajouter la section suivante :

[L’application des critères de constatation des revenus dépend de faits et circonstances très particulières. Un certain nombre de grandes déclarations types liées à la constatation des revenus sont présentées ci-après. Toutefois des déclarations supplémentaires devraient être envisagées en fonction de circonstances qui sont propres à l’entité auditée. Si [Entité] a obtenu un avis juridique, une déclaration à ce sujet devrait être ajoutée.]

Nous avons procédé à l’examen des critères de constatation des revenus selon le chapitre SP 3400, Revenus, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, et nous avons conclu que notre méthode de constatation des revenus était conforme aux exigences des NCSP. Nous vous avons communiqué toutes les informations afférentes. De plus, nous avons transmis les résultats de cet examen, plus particulièrement :

* Nous avons identifié tous les accords générateurs de revenus issus d’opérations qui comportent des obligations de prestation (y compris ceux comportant des obligations de prestation multiples) et nous avons appliqué le chapitre SP 3400 à chaque obligation de prestation distincte.
* Pour déterminer le prix de transaction, nous avons recensé toutes les conditions donnant lieu à une contrepartie variable (notamment les remboursements, les escomptes offerts, les rabais, les programmes incitatifs ou les concessions sur le prix) et/ou à l’existence de conditions avantageuses importantes. L’évaluation du prix de transaction est notre meilleure estimation de ce que nous nous attendons à recevoir en échange de la fourniture des biens ou services promis, lorsqu’il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant.
* Pour répartir le prix de transaction, si le prix de vente spécifique ne peut être observé directement, nous avons estimé le prix de vente spécifique en prenant en compte toute l’information à laquelle [Entité] peut raisonnablement avoir accès, et appliqué les méthodes d’estimation de façon uniforme dans des circonstances similaires. Nous confirmons que la méthode d’estimation choisie du prix de vente spécifique est celle qui se rapproche le plus de la substance économique de la transaction.
* Pour les obligations de prestation remplies progressivement [*s’il y a lieu, ajouter : y compris toute obligation de prestation au titre du chapitre SP 3160, Partenariats public‑privé*], nous avons constaté les revenus en utilisant une méthode appropriée d’évaluation du degré d’avancement qui reflète raisonnablement celui‑ci et nous l’avons appliquée systématiquement aux obligations de prestation semblables dans des circonstances semblables.
* Nous avons identifié tous les accords générateurs de revenus entrant dans le champ d’application du chapitre SP 3400 qui ne comportent pas d’obligation de prestation. Pour la totalité de ces accords générateurs de revenus constatés, [Entité] a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques. Le montant des revenus constatés pour ces transactions est limité au montant de l’avantage économique futur que nous nous attendons à obtenir de ces opérations.

Nous avons identifié et comptabilisé toutes les modifications de contrat conformément au chapitre SP 3400, et nous vous les avons communiquées.

Nous vous avons communiqué tous les accords distincts conclus au même moment ou presque avec une même entité ou une partie liée.

Nous confirmons les modalités ci‑après de nos accords de vente conclus verbalement [décrire les circonstances particulières].

Nous n’avons établi aucune convention accessoire relative à nos accords de vente [décrire les circonstances particulières].

### OU

Les modalités des conventions accessoires que nous avons établies relativement à nos accords de vente sont les suivantes [décrire les circonstances particulières].

Il n’y a aucune vente inscrite d’un produit qui n’a pas été livré aux clients à la date de l’état [consolidé] de la situation financière.]

1. La date que porte la lettre doit être aussi rapprochée que possible de la date du rapport de l’auditeur, mais ne doit pas être postérieure à celle-ci. (paragraphe 14 de la NCA 580) [↑](#footnote-ref-1)
2. L’état des « gains et pertes de réévaluation » n’est requis que lorsque l’organisation est tenue de présenter des éléments dans l’état des gains et pertes de réévaluation, conformément aux exigences du chapitre SP 1201. [↑](#footnote-ref-2)
3. Si cela est approprié, ajouter « au nom du conseil d’administration » (ou un organe similaire). La ou les parties responsables de la préparation et de la présentation des états financiers et des assertions qu’ils contiennent doivent être identifiées dans ce paragraphe. Généralement, cette responsabilité incombe à la direction, qui comprend le directeur général et le directeur financier de l’entité ou toute autre personne occupant une fonction équivalente au sein d’entités qui n’utilisent pas de tels titres de fonction. Dans certaines circonstances, des organes, comme les responsables de la gouvernance, sont également responsables de la préparation et de la présentation des états financiers [consolidés]. Si le directeur général et le directeur financier signent la lettre au nom du conseil d’administration, il est suggéré de déposer la lettre d’affirmation lors d’une réunion du conseil d’administration. [↑](#footnote-ref-3)
4. L’annexe doit faire état de toutes les écritures de journal proposées par l’équipe de mission. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le paragraphe 6 de la NCA 580 définit l’objectif de l’auditeur comme suit: obtenir des membres de la direction et, le cas échéant, des responsables de la gouvernance des déclarations écrites. Habituellement, la lettre est signée par les membres de la direction qui sont les principaux responsables de l’entité et de ses aspects financiers (habituellement le directeur général et le directeur financier), au mieux de leur connaissance et en toute bonne foi. Dans certaines circonstances, l’auditeur peut envisager d’obtenir des lettres d’affirmation auprès d’autres membres de la direction. Par exemple, l’auditeur peut envisager d’obtenir une lettre d’affirmation sur l’exhaustivité des procès‑verbaux du conseil d’administration et de ses comités importants auprès des personnes responsables de la tenue de ces procès-verbaux. [↑](#footnote-ref-5)
6. Pour les entités qui ont adopté les NCSP et les OSBL du SP (SP 1200.100, SP 1201.108). [↑](#footnote-ref-6)
7. Pour les entités qui ont adopté les NCSP et les OSBL du SP (SP 1200.100, SP 1201.108). [↑](#footnote-ref-7)
8. Pour les entités qui appliquent les chapitres SP 4200 à SP 4270, remplacer « immobilisations corporelles » par « immobilisations ». [↑](#footnote-ref-8)